ID: 085-218501294-20251118-2025\_084-DE

#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

N° 2025-084 7-5

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 18 Votants: 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** 

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Versement par anticipation d'une subvention dans l'attente de vote du budget primitif 2026 association Familles Rurales

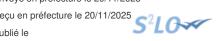
Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal le versement d'un acompte sur la subvention de l'année 2026 pour un montant de 25 000.00 € à l'association Familles Rurales des Lucssur-Boulogne (pour la section chargée des accueils périscolaires et loisirs) dans l'attente de vote du budget primitif de l'année 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise le versement d'un acompte sur la subvention de l'année 2026 pour un montant de 25 000.00 € à l'association Familles Rurales des Lucs-sur-Boulogne (pour la section chargée des accueils périscolaires et loisirs) dans l'attente de vote du budget primitif de l'année 2026. Ce versement interviendra au cours du mois de janvier 2026 sur le budget principal 2026 chapitre 65.

> Le Maire, Roger GABORIEAU

ID: 085-218501294-20251118-2025\_





#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-085 5-7

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 18 Votants: 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Modification des statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne

Les statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne ont été approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2023 et actés par arrêté préfectoral nº2024-DCL-BICB-304 du 27 mars 2024.

La loi d'orientation des mobilités distingue :

- La compétence des autorités organisatrices de la mobilité locales, qui comprend les services de transports internes à son ressort territorial
- La compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité régionale, qui concerne les trajets entrants et sortants des EPCI.

Afin de permettre à la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre un service complet de transport à la demande, prenant en compte à la fois les trajets entrants et sortants de la communauté de communes, mais aussi les trajets internes, il est nécessaire de réaliser une délégation partielle de compétence vis-àvis de la Région.

Ainsi, il est proposé à la communauté de communes Vie et Boulogne de déléguer à la Région la compétence « transport à la demande » pour les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes. Le Code général des collectivités territoriales exige qu'une telle délégation soit rendue possible par les statuts de la communauté de communes.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la modification des statuts doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire puis d'un accord des communes membres exprimé par délibérations concordantes de tous les conseils municipaux dans un délai de trois mois. Cette modification requiert l'unanimité des communes.

Par délibération n° 2025D107 du 27 octobre 2025, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes autorisant cette délégation à la région, étant précisé que cette délégation de compétence ne dessaisit pas la communauté de communes contrairement à un transfert classique de compétence.

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_085-DE

VU:

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-8 et L. 5211-20, L. 5214-16 et suivants ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Les statuts actuels de la Communauté de communes Vie et Boulogne ;
- La délibération n° 2025D107 du 27 octobre 2025 du conseil communautaire approuvant la modification des statuts ;
- Le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération ;

#### **CONSIDÉRANT QUE:**

- La Région propose de déployer un service de transport à la demande sur le territoire de la communauté de communes de Vie et Boulogne ;
- Ce service comprendra à la fois des trajets entrants et sortants du ressort territorial de l'EPCI, qui relèvent de la compétence de la Région, et des trajets internes à ce ressort territorial, qui relèvent de la communauté de communes,
- Cette modification s'inscrit dans le schéma de développement des mobilités actives et dans les axes stratégiques du PCAET pour développer la mobilité partagée et les transports collectifs ;

Par adoption des motifs exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne selon les termes du projet annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Le Maire, Roger GABORIEAU

ID: 085-218501294-20251118-2025



#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-086 8-8

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 18 Votants: 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

Vu l'article L.213-10-6 du code de l'environnement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par

- une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

• Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_086-DE

• Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau et est modulé en fonction de la performance de la performance des « systèmes d'assainissement collectif » (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration)

- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration); il égal est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes « pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement mentionnée à l'article 2224-12-2 du CGCT, lorsqu'elle est due par les usagers du service d'assainissement collectif »
- La contrevaleur de cette redevance est répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement;
- Ces contrevaleurs peuvent être déterminées au choix de la collectivité organisatrice du traitement des eaux usées par application au tarif de la redevance fixée par l'agence de l'eau par le coefficient de modulation de performance global estimé (à l'échelle de l'ensemble de la collectivité) ou par le coefficient de modulation estimé par système d'assainissement.
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau fixant le tarif de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026, (article L213-10-6 du code de l'environnement). Ce taux s'élève à 0.28 € / m3
- Vu l'outil de simulation mis en ligne par l'agence de l'eau concernant le calcul du coefficient de modulation global simulé pour l'année 2026 et s'élevant à 0.300 € / m3

Il convient donc de délibérer sur le tarif 2026 de la contre-valeur pour redevance performance des systèmes d'assainissement, qui s'appliquera aux usagers sur la facture, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau (articles D.213-48-35-1 et D.213-48-35-2 du code de l'environnement), à hauteur de 0.300 € / m3.

#### Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De fixer à 0.300 € /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Que cette contrevaleur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et recouvrée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées selon les mêmes modalités que la « part collectivité » de la facture d'assainissement collectif.

Le Maire, Roger GABORIEAU

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_087-DE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-087 8-8

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

#### Absents

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Examen du rapport annuel 2024 pour le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil Municipal prend connaissance de la synthèse du rapport annuel 2024 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir rapport complet sur <u>www.vendee-eau.fr</u> onglet : Vendée Eau, rubrique Publications - RPQS)

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ne formule pas de remarque sur ce rapport

Le Maire, Roger GABORIEAU

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_088-DE

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-088

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

#### Absents

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

## <u>Travaux de construction d'un terrain de football synthétique : approbation de l'avant-projet définitif et demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du D.S.I.L.</u>

L'amélioration du cadre de vie a été et reste une des priorités des élus municipaux. Les efforts d'embellissement de la Commune ont été reconnus avec aujourd'hui une distinction 4 fleurs au concours national des villes et villages fleuris et le prix de la préservation de l'environnement.

#### <u>Présentation de l'opération</u>:

Dans le cadre de la programmation d'équipements publics sportifs destinés à la population, en accompagnement des associations, la commune a décidé de mener une étude sur la construction d'un terrain de football synthétique. Actuellement, la commune met à la disposition de l'Union Sportive des Beucquots Lucquois, club de football, deux sites en gazon naturel pour la pratique du football avec ses 300 licenciés : le stade des Noiselières situés dans le bourg et le complexe sportif de La Lande Fleurie situé à la périphérie de l'agglomération. Le projet concerne l'aménagement d'un terrain de football herbé en terrain de football synthétique de mêmes dimensions de l'existant soit 105x68 mètres. L'emprise totale du projet porte sur une surface totale d'environ 8600 m².

Compte tenu des contraintes météorologiques et d'une fréquence répétée des phénomènes pluvieux, la commune des Lucs-sur-Boulogne et les représentants du club de football ont mené une réflexion pour la construction d'un terrain de football synthétique. L'avantage du terrain de football en synthétique, c'est de pouvoir l'utiliser tout le temps, sans avoir à se soucier des conditions météorologiques et éviter les reports répétitifs des rencontres sportives. Il ne nécessitera ni tonte, ni arrosage, ni traitement, et répondra aux besoins des utilisateurs. Ce terrain synthétique pourra bénéficier aux 300 licenciés du club de football et à d'autres structures comme les écoles de la Commune. Ce projet comprend le terrain sportif, l'aménagement des abords et l'éclairage sportif.

En outre, la Commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de gestion vertueuse des espaces extérieurs et naturels :

- suppression totale de l'utilisation des produits phytosanitaires
- mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts dans le but d'améliorer et favoriser la biodiversité
- mise en place de réserves d'eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de sports

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_088-DE

- un drainage va récupérer les eaux pluviales de ce terrain pour rejoindre un bassin d'orage qui alimentera les jardins familiaux situés à proximité

La mise en place d'un terrain de football synthétique répond à l'ensemble des critères vertueux et économiques fixés par la municipalité :

- création d'un équipement dont les produits mis en place pour la partie non naturelle est recyclable en fin de vie, et utilisation d'un remplissage en matériau naturel : rafle de maïs ou noyau d'olives
- fin de l'arrosage
- fin des apports en intrants chimiques d'amendement
- fin des interventions des équipements de motoculture (hydrocarbures, GES...) pour la tonte, le décompactage

Le début des travaux est fixé au mois d'avril 2026 pour une durée d'environ 4 mois.

<u>Durée des travaux</u> : de mi-avril 2026 à mi-août 2026 <u>Coût prévisionnel des travaux</u> : 1 064 992.00 € H.T.

#### Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont les suivants :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Maîtrise d'oeuvre	14 500.00	
Travaux de construction	960 000.00	
Eclairage	54 492.00	
Frais divers (relevé topographique, études de sol)	6 000.00	
Matériel et équipement d'entretien	30 000.00	
Subvention de l'Etat (D.E.T.R., D.S.I.L.) sollicité		120 000.00
Subvention Département de la Vendée sollicité		108 000.00
Fédération Française de Football sollicité		25 000.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		83 006.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2026 sollicité		83 020.00
Fonds de concours exceptionnel communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		69 000.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		576 966.00
Total (€ H.T.)	1 064 992.00	1 064 922.00

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (1abstention) décide :

- D'approuver l'avant-projet définitif présenté pour les travaux de construction d'un terrain de football synthétique
- D'approuver le plan de financement ci-dessous et autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. ou du D.S.I.L.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2026
- Dit que les travaux seront réalisés en 2026

Le Maire, Roger GABORIEAU

Reçu en préfecture le 20/11/2025



#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-089 7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

#### Absents

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Travaux de construction d'un terrain de football synthétique : approbation de l'avant-projet définitif et demande de subventions au titre du programme des équipements sportifs auprès du Département de la Vendée

L'amélioration du cadre de vie a été et reste une des priorités des élus municipaux. Les efforts d'embellissement de la Commune ont été reconnus avec aujourd'hui une distinction 4 fleurs au concours national des villes et villages fleuris et le prix de la préservation de l'environnement.

#### Présentation de l'opération :

Dans le cadre de la programmation d'équipements publics sportifs destinés à la population, en accompagnement des associations, la commune a décidé de mener une étude sur la construction d'un terrain de football synthétique. Actuellement, la commune met à la disposition de l'Union Sportive des Beucquots Lucquois, club de football, deux sites en gazon naturel pour la pratique du football avec ses 300 licenciés : le stade des Noiselières situés dans le bourg et le complexe sportif de La Lande Fleurie situé à la périphérie de l'agglomération. Le projet concerne l'aménagement d'un terrain de football herbé en terrain de football synthétique de mêmes dimensions de l'existant soit 105x68 mètres. L'emprise totale du projet porte sur une surface totale d'environ 8600 m².

Compte tenu des contraintes météorologiques et d'une fréquence répétée des phénomènes pluvieux, la commune des Lucs-sur-Boulogne et les représentants du club de football ont mené une réflexion pour la construction d'un terrain de football synthétique. L'avantage du terrain de football en synthétique, c'est de pouvoir l'utiliser tout le temps, sans avoir à se soucier des conditions météorologiques et éviter les reports répétitifs des rencontres sportives. Il ne nécessitera ni tonte, ni arrosage, ni traitement, et répondra aux besoins des utilisateurs. Ce terrain synthétique pourra bénéficier aux 300 licenciés du club de football et à d'autres structures comme les écoles de la Commune. Ce projet comprend le terrain sportif, l'aménagement des abords et l'éclairage sportif. En outre, la Commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de gestion vertueuse des espaces extérieurs et naturels :

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_089-DE

- suppression totale de l'utilisation des produits phytosanitaires

- mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts dans le but d'améliorer et favoriser la biodiversité
- mise en place de réserves d'eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de sports
- un drainage va récupérer les eaux pluviales de ce terrain pour rejoindre un bassin d'orage qui alimentera les jardins familiaux situés à proximité

La mise en place d'un terrain de football synthétique répond à l'ensemble des critères vertueux et économiques fixés par la municipalité :

- création d'un équipement dont les produits mis en place pour la partie non naturelle est recyclable en fin de vie, et utilisation d'un remplissage en matériau naturel : rafle de maïs ou noyau d'olives
- fin de l'arrosage
- fin des apports en intrants chimiques d'amendement
- fin des interventions des équipements de motoculture (hydrocarbures, GES...) pour la tonte, le décompactage

Le début des travaux est fixé au mois d'avril 2026 pour une durée d'environ 4 mois.

<u>Durée des travaux</u> : de mi-avril 2026 à mi-août 2026 <u>Coût prévisionnel des travaux</u> : 1 064 992.00 € H.T.

#### Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont les suivants :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Maîtrise d'oeuvre	14 500.00	
Travaux de construction	960 000.00	
Eclairage	54 492.00	
Frais divers (relevé topographique, études de sol)	6 000.00	
Matériel et équipement d'entretien	30 000.00	
Subvention de l'Etat (D.E.T.R., D.S.I.L.) sollicité		120 000.00
Subvention Département de la Vendée sollicité		108 000.00
Fédération Française de Football sollicité		25 000.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		83 006.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2026 sollicité		83 020.00
Fonds de concours exceptionnel communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		69 000.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		576 966.00
Total (€ H.T.)	1 064 992.00	1 064 922.00

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_089-DE

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (1abstention) décide :

- D'approuver l'avant-projet définitif présenté pour les travaux de construction d'un terrain de football synthétique
- D'approuver le plan de financement ci-dessous et autorise le dépôt d'une demande de subvention au titre du programme des équipements sportifs auprès du Département de la Vendée
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2026
- Dit que les travaux seront réalisés en 2026

Le Maire, Roger GABORIEAU

Recu en préfecture le 20/11/2025

ID: 085-218501294-20251118-2025

Publié le



#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-090 7-5

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 18 Votants: 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Travaux de construction d'un terrain de football synthétique : approbation de l'avant-projet définitif et demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

L'amélioration du cadre de vie a été et reste une des priorités des élus municipaux. Les efforts d'embellissement de la Commune ont été reconnus avec aujourd'hui une distinction 4 fleurs au concours national des villes et villages fleuris et le prix de la préservation de l'environnement.

#### Présentation de l'opération :

Dans le cadre de la programmation d'équipements publics sportifs destinés à la population, en accompagnement des associations, la commune a décidé de mener une étude sur la construction d'un terrain de football synthétique. Actuellement, la commune met à la disposition de l'Union Sportive des Beucquots Lucquois, club de football, deux sites en gazon naturel pour la pratique du football avec ses 300 licenciés : le stade des Noiselières situés dans le bourg et le complexe sportif de La Lande Fleurie situé à la périphérie de l'agglomération. Le projet concerne l'aménagement d'un terrain de football herbé en terrain de football synthétique de mêmes dimensions de l'existant soit 105x68 mètres. L'emprise totale du projet porte sur une surface totale d'environ 8600 m².

Compte tenu des contraintes météorologiques et d'une fréquence répétée des phénomènes pluvieux, la commune des Lucs-sur-Boulogne et les représentants du club de football ont mené une réflexion pour la construction d'un terrain de football synthétique. L'avantage du terrain de football en synthétique, c'est de pouvoir l'utiliser tout le temps, sans avoir à se soucier des conditions météorologiques et éviter les reports répétitifs des rencontres sportives. Il ne nécessitera ni tonte, ni arrosage, ni traitement, et répondra aux besoins des utilisateurs. Ce terrain synthétique pourra bénéficier aux 300 licenciés du club de football et à d'autres structures comme les écoles de la Commune. Ce projet comprend le terrain sportif, l'aménagement des abords et l'éclairage sportif.

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_090-DE

En outre, la Commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de gestion vertueuse des espaces extérieurs et naturels :

- suppression totale de l'utilisation des produits phytosanitaires
- mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts dans le but d'améliorer et favoriser la biodiversité
- mise en place de réserves d'eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de sports
- un drainage va récupérer les eaux pluviales de ce terrain pour rejoindre un bassin d'orage qui alimentera les jardins familiaux situés à proximité

La mise en place d'un terrain de football synthétique répond à l'ensemble des critères vertueux et économiques fixés par la municipalité :

- création d'un équipement dont les produits mis en place pour la partie non naturelle est recyclable en fin de vie, et utilisation d'un remplissage en matériau naturel : rafle de maïs ou noyau d'olives
- fin de l'arrosage
- fin des apports en intrants chimiques d'amendement
- fin des interventions des équipements de motoculture (hydrocarbures, GES...) pour la tonte, le décompactage

Le début des travaux est fixé au mois d'avril 2026 pour une durée d'environ 4 mois.

<u>Durée des travaux</u> : de mi-avril 2026 à mi-août 2026 <u>Coût prévisionnel des travaux</u> : 1 064 992.00 € H.T.

#### Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont les suivants :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Maîtrise d'oeuvre	14 500.00	
Travaux de construction	960 000.00	
Eclairage	54 492.00	
Frais divers (relevé topographique, études de sol)	6 000.00	
Matériel et équipement d'entretien	30 000.00	
Subvention de l'Etat (D.E.T.R., D.S.I.L.) sollicité		120 000.00
Subvention Département de la Vendée sollicité		108 000.00
Fédération Française de Football sollicité		25 000.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		83 006.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2026 sollicité		83 020.00
Fonds de concours exceptionnel communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		69 000.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		576 966.00
Total (€ H.T.)	1 064 992.00	1 064 922.00

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_090-DE

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (1abstention) décide :

- D'approuver l'avant-projet définitif présenté pour les travaux de construction d'un terrain de football synthétique
- D'approuver le plan de financement ci-dessous et autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne au titre des fonds de concours 2025 et 2026 et du fonds de concours exceptionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2026
- Dit que les travaux seront réalisés en 2026

Le Maire, Roger GABORIEAU

ID: 085-218501294-20251118-2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 5 LO



#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-091 7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

#### Absents

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

### <u>Travaux de construction d'un terrain de football synthétique : approbation de l'avant-projet définitif et demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football</u>

L'amélioration du cadre de vie a été et reste une des priorités des élus municipaux. Les efforts d'embellissement de la Commune ont été reconnus avec aujourd'hui une distinction 4 fleurs au concours national des villes et villages fleuris et le prix de la préservation de l'environnement.

#### Présentation de l'opération :

Dans le cadre de la programmation d'équipements publics sportifs destinés à la population, en accompagnement des associations, la commune a décidé de mener une étude sur la construction d'un terrain de football synthétique. Actuellement, la commune met à la disposition de l'Union Sportive des Beucquots Lucquois, club de football, deux sites en gazon naturel pour la pratique du football avec ses 300 licenciés : le stade des Noiselières situés dans le bourg et le complexe sportif de La Lande Fleurie situé à la périphérie de l'agglomération. Le projet concerne l'aménagement d'un terrain de football herbé en terrain de football synthétique de mêmes dimensions de l'existant soit 105x68 mètres. L'emprise totale du projet porte sur une surface totale d'environ 8600 m².

Compte tenu des contraintes météorologiques et d'une fréquence répétée des phénomènes pluvieux, la commune des Lucs-sur-Boulogne et les représentants du club de football ont mené une réflexion pour la construction d'un terrain de football synthétique. L'avantage du terrain de football en synthétique, c'est de pouvoir l'utiliser tout le temps, sans avoir à se soucier des conditions météorologiques et éviter les reports répétitifs des rencontres sportives. Il ne nécessitera ni tonte, ni arrosage, ni traitement, et répondra aux besoins des utilisateurs. Ce terrain synthétique pourra bénéficier aux 300 licenciés du club de football et à d'autres structures comme les écoles de la Commune. Ce projet comprend le terrain sportif, l'aménagement des abords et l'éclairage sportif.

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_091-DE

En outre, la Commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de gestion vertueuse des espaces extérieurs et naturels :

- suppression totale de l'utilisation des produits phytosanitaires
- mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts dans le but d'améliorer et favoriser la biodiversité
- mise en place de réserves d'eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de sports
- un drainage va récupérer les eaux pluviales de ce terrain pour rejoindre un bassin d'orage qui alimentera les jardins familiaux situés à proximité

La mise en place d'un terrain de football synthétique répond à l'ensemble des critères vertueux et économiques fixés par la municipalité :

- création d'un équipement dont les produits mis en place pour la partie non naturelle est recyclable en fin de vie, et utilisation d'un remplissage en matériau naturel : rafle de maïs ou noyau d'olives
- fin de l'arrosage
- fin des apports en intrants chimiques d'amendement
- fin des interventions des équipements de motoculture (hydrocarbures, GES...) pour la tonte, le décompactage

Le début des travaux est fixé au mois d'avril 2026 pour une durée d'environ 4 mois.

<u>Durée des travaux</u> : de mi-avril 2026 à mi-août 2026 <u>Coût prévisionnel des travaux</u> : 1 064 992.00 € H.T.

#### Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont les suivants :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Maîtrise d'oeuvre	14 500.00	
Travaux de construction	960 000.00	
Eclairage	54 492.00	
Frais divers (relevé topographique, études de sol)	6 000.00	
Matériel et équipement d'entretien	30 000.00	
Subvention de l'Etat (D.E.T.R., D.S.I.L.) sollicité		120 000.00
Subvention Département de la Vendée sollicité		108 000.00
Fédération Française de Football sollicité		25 000.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		83 006.00
Fonds de concours communauté de communes Vie et Boulogne 2026 sollicité		83 020.00
Fonds de concours exceptionnel communauté de communes Vie et Boulogne 2025 sollicité		69 000.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		576 966.00
Total (€ H.T.)	1 064 992.00	1 064 922.00

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_091-DE

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (1abstention) décide :

- approuve l'avant-projet définitif présenté pour les travaux de construction d'un terrain de football synthétique
- approuve le plan de financement ci-dessous et autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- dit que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2026
- dit que les travaux seront réalisés en 2026

Le Maire, Roger GABORIEAU

Recu en préfecture le 20/11/2025



ID: 085-218501294-20251118-2025



#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

#### N° 2025-092

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice: 23 Présents: 18 Votants: 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** 

Présents: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Groupement de commandes pour la fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie - Lot 1 Fourniture et pose de citernes souples et aériennes - Lot 2 Sécurisation : fourniture et pose d'une clôture 1.80 m et portail d'accès

Christophe GAS, adjoint, propose de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, GRAND'LANDES, LA CHAPELLE-PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE-SUR-VIE, PALLUAU, ST-DENIS-LA CHEVASSE, ST PAUL MONT PENIT, LES LUCS-SUR-BOULOGNE, MACHE avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché pour la fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie, pour le compte des membres du groupement.

L'objectif poursuivi est de rationnaliser la commande publique en matière de fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie en réalisant des économies d'échelle et en diminuant les coûts de gestion grâce à ce système de mutualisation des procédures de marchés.

À cette fin, il est présenté une convention constitutive de ce groupement afin d'acter la création de ce groupement et de désigner comme coordonnateur du groupement la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Il aura pour mission l'élaboration, la passation, la signature et la notification du marché de fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La dévolution des prestations sera réalisée sous forme d'une procédure formalisée en appel d'offres ouvert.

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_092-DE

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, GRAND'LANDES, LA CHAPELLE-PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE-SUR-VIE, PALLUAU, ST-DENIS-LA-CHEVASSE, ST PAUL MONT PENIT, LES LUCS-SUR BOULOGNE, MACHE jointe en annexe à cette délibération,

Considérant les besoins de la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et des communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, GRAND'LANDES, LA CHAPELLE-PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE-SUR-VIE, PALLUAU, ST-DENIS-LA-CHEVASSE, ST PAUL MONT PENIT, LES LUCS-SUR-BOULOGNE, MACHE en matière fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, GRAND'LANDES, LA CHAPELLE-PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE-SUR-VIE, PALLUAU, ST-DENIS-LA-CHEVASSE, ST PAUL MONT PENIT, LES LUCS-SUR-BOULOGNE, MACHE ayant pour objet d'une part, la constitution du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie, et d'autre part, la fixation de ses modalités de fonctionnement,

Considérant qu'en tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté de Communes Vie et Boulogne est chargée de procéder dans le respect des règles prévues par les textes applicables aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et notamment :

- La définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- Le recensement des besoins définis par les membres du groupement ;
- L'élaboration des pièces de marché;
- La définition des critères d'attribution ;
- L'élaboration de la procédure de publicité ;
- La rédaction et la signature du rapport d'analyse des offres ;
- L'information des candidats des résultats de la mise en concurrence ;
- La notification au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- La publication d'un avis d'attribution.

#### Considérant que chaque membre du groupement s'engage :

- À définir préalablement au lancement des procédures, ses besoins propres selon les modalités prévues par le coordonnateur ;
- À passer au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, un marché correspondant à ses besoins propres avec le cocontractant choisi par la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.
- À transmettre au coordonnateur tout document utile à la rédaction du dossier de consultation des entreprises et notamment ceux permettant d'apprécier tant la nature que l'étendue de ses besoins propres.
- À signer le marché qui le concerne ainsi que toutes les pièces du marché et s'assure de sa bonne exécution

#### Considérant que :

- Les coûts sont pris en charge par chacun des membres du groupement pour ce qui concerne leurs besoins propres ;
- Les frais engagés par le coordonnateur en matière de publicité seront à la charge de chaque membre du groupement. Elles seront réparties au prorata des montants des marchés signés par les collectivités adhérentes.

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_092-DE

Considérant que la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement désignera l'attributaire.

Considérant que le groupement est constitué à compter de la notification de la convention et jusqu'à complète exécution des prestations objet du marché.

Christophe GAS, adjoint, propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, GRAND'LANDES, LA CHAPELLE-PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE-SUR-VIE, PALLUAU, ST-DENIS-LA-CHEVASSE, ST PAUL MONT PENIT, LES LUCS-SUR-BOULOGNE, MACHE et de l'autoriser à signer tous les documents à cet effet.

#### Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public fourniture et la pose de citernes (aériennes et souples) incendie, et, ses modalités de fonctionnement.
- D'autoriser l'adhésion de la commune des LUCS-SUR-BOULOGNE au groupement de commandes susnommé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, et le mandate pour en assurer la parfaite exécution.
- Dit que la convention de groupement sera annexée à la présente délibération.

Le Maire, Roger GABORIEAU

#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID: 085-218501294-20251118-2025\_093-DE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-093

5-7

Nombre de Conseillers

en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Pierre RABILLER

#### Absents

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN Cédric GRELET donne procuration à Pierre RABILLER Sophie FOUCAUD donne procuration à Martine GRATTON Jessica HILLION donne procuration à Nathalie TROQUIER

M. Pierre RABILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Examen du rapport annuel du SYDEV - Exercice 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance de la synthèse du rapport annuel 2024 du SYDEV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ne formule pas de remarque sur ce rapport

Le Maire, Roger GABORIEAU

## STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

#### **ARTICLE 1: DENOMINATION ET COMPOSITION**

La Communauté de Communes Vie et Boulogne est composée des 15 communes suivantes :

- AIZENAY
- APREMONT
- BEAUFOU
- BELLEVIGNY
- LA CHAPELLE-PALLUAU
- FALLERON
- LA GENETOUZE
- GRAND'LANDES
- LES LUCS-SUR-BOULOGNE
- MACHE
- PALLUAU
- LE POIRE-SUR-VIE
- SAINT-DENIS LA CHEVASSE
- SAINT-ETIENNE DU BOIS
- SAINT-PAUL MONT PENIT

Elle prend le nom de "communauté de communes Vie et Boulogne"

#### **ARTICLE 2 : DUREE**

La Communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

#### **ARTICLE 3: SIEGE**

Le siège est fixé : 24, rue des Landes, 85170 LE POIRE-SUR-VIE.

Le Bureau et le Conseil pourront valablement se réunir et délibérer dans l'une ou l'autre des communes membres.

#### **ARTICLE 4: ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

Les organes et le fonctionnement de la Communauté de Communes sont administrés conformément aux articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ARTICLE 5: RECEVEUR**

« Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont assumées par le Trésorier du service de gestion comptable de Challans, 5 rue de la Petite Voie, 85 300 CHALLANS »

#### **ARTICLE 6: COMPETENCES**

La Communauté de communes exerce les compétences suivantes :

#### 1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences obligatoires relevant de chacun des groupes suivants :

- 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme :
- 3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- 4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- 6° Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

#### 2) <u>COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES</u>

La communauté de communes exerce par ailleurs au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences supplémentaires relevant des groupes suivants :

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 2° Politique du logement et du cadre de vie ;
- 3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 5° Action sociale d'intérêt communautaire.
- 6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La communauté de communes exerce enfin au lieu et place des communes les compétences supplémentaires suivantes :

- 1° Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
  - Contrôle, entretien, réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
  - Gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement) issues des assainissements non collectifs.

#### 2° Organisation de la mobilité

 Délégation à la région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial

#### 3° Prévention routière

- Actions, soutien financier aux opérations en faveur de la prévention routière.
- Acquisition de matériel dans le cadre de la prévention routière.

#### 4° Secours et protection incendie :

- Versement du contingent Départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Prise en charge de l'entretien et du remplacement des hydrants publics

#### 5° Communications électroniques

- La réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques, à partir des points d'arrivés des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire, jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par décision n°2010-1312 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (A.R.C.E.P.), en date du 14 décembre 2010, précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'au points d'intérêts intercommunaux;
- La réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés, conformément à la décision de l'ARCEP n°2011-0668, du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés dans sa version en vigueur à la date de réalisation de ces points de raccordements mutualisés;
- La réalisation, l'exploitation de réseaux de communication électronique situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n°2010-1312 de l'ARCEP, en date du 14 décembre 2010, précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones très denses;
- Le financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrages.

#### 6° Actions culturelles

- Réseau des médiathèques :
  - Création, animation, gestion et financement du réseau intercommunal des médiathèques
  - Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement.
  - Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques aux bibliothèques
  - Signature de convention avec les communes pour les locaux et les mobiliers mis à disposition
- Aide pour la valorisation du patrimoine local
- Enseignement musical :
  - Financement de l'enseignement musical dans les écoles primaires et soutien aux associations d'enseignement musical à ce titre
  - Financement de l'école de musique intercommunale associative dénommée « École de musique intercommunale Vie et Boulogne » pour l'enseignement musical des jeunes de moins de 18 ans.

#### 7° Enseignement de la natation :

 Organisation, gestion, soutien financier aux actions en faveur de l'enseignement de la natation à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes en intégrant le transport.

#### 8° Enfance et parentalité

- Création, gestion, animation et développement d'un relais assistantes maternelles itinérant (Rami) à destination des 0/3 ans
- Création, gestion, animation et développement d'actions en faveur de la parentalité

#### 9° Construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants :

• Ensemble immobilier « Les jardins de l'Aumônerie » à Aizenay

- Ensemble immobilier situé au lieu-dit La Boirie à Aizenay dans la zone d'activité économique « les Blussiéres »
- Gendarmerie de Palluau
- Château Renaissance d'Apremont
- Zone de baignade et base de loisirs d'Apremont

#### **ARTICLE 7 : ADHESION AUX STRUCTURES**

Pour la mise en œuvre de ses compétences, en application de l'article L5214-27 du CGCT, la communauté de communes est autorisée, sur simple délibération du conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des membres composant le conseil, à adhérer aux structures, notamment aux syndicats mixtes, sans demander l'accord des communes membres.































# CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

#### Entre les soussignés

La COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE représentée par Monsieur PLISSONNEAU Guy, Président, agissant par décision en date du ......,

La COMMUNE D'AIZENAY représentée par Monsieur ROY Franck, Maire, agissant par délibération en date du 14 octobre 2025,

La COMMUNE D'APREMONT représentée par Madame CHAMPION Gaëlle, Maire, agissant par délibération en date du ......,

La COMMUNE DE BEAUFOU représentée par Madame HERMOUET Delphine, Maire, agissant par délibération en date du 7 octobre 2025,

La COMMUNE DE BELLEVIGNY représentée par Monsieur BRIAUD Philippe, Maire, agissant par délibération en date du 21 octobre 2025,

La COMMUNE DE FALLERON représentée par Monsieur TENAUD Gérard, Maire, agissant par délibération en date du 30 octobre 2025,

La COMMUNE DE GRAND'LANDES représentée par Monsieur MORINEAU Pascal, Maire, agissant par délibération en date du ......,

La COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE représentée par Monsieur GABORIEAU Roger, Maire. agissant par délibération en date du .........

La COMMUNE DE MACHE représentée par Monsieur RAGER Fréderic, Maire, agissant par délibération en date du......

La COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU représentée par Monsieur PROUTEAU Xavier, Maire, agissant par délibération en date du 15 octobre 2025,

La COMMUNE DE LA GENÉTOUZE représentée par Monsieur PLISSONNEAU Guy, Maire, agissant par délibération en date du 14 octobre 2025,

La COMMUNE DE PALLUAU représentée par Madame BARRETEAU Marcelle, Maire, agissant par délibération en date du ......,

La COMMUNE DU POIRÉ SUR VIE représentée par Madame ROIRAND Sabine, Maire, agissant par délibération en date du 4 novembre 2025,

La COMMUNE DE SAINT DENIS LA CHEVASSE représentée par Madame HERMOUET Mireille, Maire, agissant par délibération en date du 21 octobre 2025,

La COMMUNE DE SAINT PAUL MONT PÉNIT représentée par Monsieur CROCHET Philippe, Maire, agissant par délibération en date du 14 octobre 2025,

#### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, de constituer un groupement de commandes entre les membres suivant :

- La Communauté de Communes Vie et Boulogne ;
- La Commune d'Aizenay ;
- La Commune d'Apremont ;
- La Commune de Beaufou;
- La Commune de Bellevigny;
- La Commune de Falleron;
- La Commune de Grand'Landes
- La Commune des Lucs sur Boulogne
- La Commune de Maché
- La Commune de la Chapelle-Palluau;
- La Commune de la Genétouze
- La Commune de Palluau ;
- La Commune du Poiré Sur Vie ;
- La Commune de Saint Denis La Chevasse ;
- La Commune de Saint Paul Mont Penit;

et de définir ses modalités de fonctionnement.

La présente convention et le principe du groupement de commandes ont été adoptés par délibérations visées ci-dessus et jointes en annexe.

Ce groupement de commandes porte sur le marché suivant : Fourniture et la pose de citernes (aériennes et soules) incendie

- Lot 1 Fourniture et pose de citernes souples et aériennes
- Lot 2 Sécurisation : fourniture et pose d'une clôture de 1.80 et portail d'accès

Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

#### Article 2 : Modalités d'adhésion et de sortie du groupement

L'adhésion au groupement de commande est subordonnée :

- À l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante approuvant le principe du groupement de commande et le présent acte constitutif ;
- À la signature de la présente convention ;
- Au respect de l'ensemble de ses dispositions.

Toute nouvelle adhésion est, en outre, soumise à l'approbation de l'ensemble des membres du groupement, à la signature d'un avenant à la présente convention, et au respect de l'ensemble de ses dispositions éventuellement modifiées par l'avenant.

Si l'un des membres souhaite quitter le groupement, les autres membres statueront sur l'opportunité de maintenir ce groupement. La disparition du groupement constitue l'un des cas de résiliation de la présente convention. Si le maintien du groupement est décidé, un avenant à la présente convention devra être établi.

#### Article 3 : Désignation du coordonnateur du groupement

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, les membres du groupement ont désigné en qualité de coordonnateur : la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Le siège du coordonnateur est situé à 24, rue des Landes 85170 LE POIRE SUR VIE.

En cas de changement de coordonnateur, les membres du groupement devront soit résilier la présente convention soit établir un avenant pour substituer le nouveau coordonnateur à l'ancien.

#### Article 4: Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé de procéder dans le respect des règles prévues par les textes applicables aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et notamment :

- La définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Le recensement des besoins définis par les membres du groupement,
- L'élaboration des pièces de marché,
- La définition des critères d'attribution,
- L'élaboration de la procédure de publicité,
- La rédaction et la signature du rapport d'analyse des offres,
- L'information des candidats des résultats de la mise en concurrence,
- La notification au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- La publication d'un avis d'attribution,

#### Article 5 : Commission d'appel d'offres du groupement

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offre compétente est celle du coordonnateur du groupement.

#### Article 6 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement a l'obligation de définir préalablement au lancement de la procédure, ses besoins propres selon les modalités prévues par le coordonnateur.

Chaque membre du groupement s'engage à passer au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, un marché correspondant à ses besoins propres avec le cocontractant choisi par la commission d'appel d'offres du groupement.

Les membres non coordonnateurs doivent transmettre au coordonnateur tout document utile à la rédaction du dossier de consultation des entreprises et notamment ceux permettant d'apprécier tant la nature que l'étendue de ses besoins propres.

L'autorité compétente de chaque membre du groupement signe le marché qui la concerne ainsi que toutes les pièces du marché et s'assure de sa bonne exécution.

#### Article 7: Financement - Indemnisation des frais

Les frais engagés par le coordonnateur en matière de publicité et autres seront à la charge de chaque membre du groupement. Elles seront réparties au prorata du montant du marché signé par les collectivités adhérentes.

#### Article 8 : Durée du groupement

Le groupement est constitué pour la durée de passation du ou des marchés cités en objet.

Le groupement peut prendre fin de manière anticipée, par l'un des cas de résiliation de la présente convention, ou par avenant.

#### Article 9 : Contrôle administratif et technique

Chaque membre du groupement se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le coordonnateur devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération.

Chaque membre du groupement pourra demander à tout moment au coordonnateur la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

#### Article 10: Mesures coercitives - Résiliation

Les parties pourront désigner d'un commun accord un nouveau coordonnateur se substituant au précédent si le coordonnateur initial renonce à sa fonction ou n'exécute pas ses missions conformément aux termes de la présente convention. Cette modification fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 11 : Litiges**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait en 1 exemplaire original conservé par La Communauté de Commune Vie et Boulogne,
Au Poiré sur Vie, le

	M. PLISSONNEAU GUY
COMMUNAUTE DE COMMUNE VIE ET BOULOGNE	
	M. ROY FRANCK
COMMUNIC DANGENAY	
COMMUNE D'AIZENAY	
	MME CHAMPION GAELLE
COMMUNE D'APREMONT	
	MME HERMOUET DELPHINE
	WINTE HERIMOOET DEEFTIINE
COMMUNE DE BEAUFOU	
	M. PLISSON REGIS
COMMUNE DE BELLEVIGNY	
	M. TENAUD GERARD
COMMUNE DE FALLERON	

	M. MORINEAU PASCAL
COMMUNIC DE CRANDILANDES	
COMMUNE DE GRAND'LANDES	
	M. PROUTEAU XAVIER
COMMUNE DE LA CHAPELLE-	
PALLUAU	
	M. PLISSONNEAU GUY
	= ====
COMMUNE DE LA GENETOUZE	
	MME BARRETEAU MARCELLE
COMMUNE DE PALLUAU	
	MME ROIRAND SABINE
COMMUNE DU POIRE SUR VIE	
	MME HERMOUET MIREILLE
COMMUNE DE SAINT DENIS LA	
CHEVASSE	

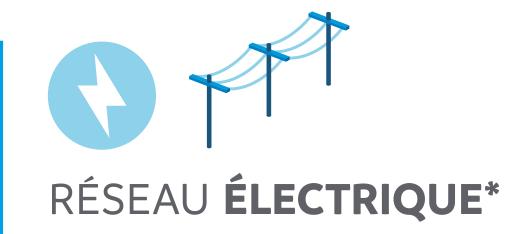
COMMUNE DE MACHE	M. CROCHET PHILIPPE
COMMUNE DES LUCS SUR BOULOGNE	
COMMUNE DE SAINT PAUL MONT PENIT	

## Réseaux d'infrastructures électriques, gaz et de communications électroniques

Baisse d'activité due au ralentissement de l'immobilier pour les extensions du réseau et à la fin du programme d'effacements lié à la fibre

35,6 millions d'euros investis dans les travaux sur les réseaux électriques et de communications électroniques (-30% par rapport à 2023)

**3,8** M€ **14** M€ pour les effacements pour le renforcement pour les extensions



11 856 km

de réseaux HTA (moyenne tension)

**12 114** km de réseaux BT (basse tension)

**495 743** clients

RÉSEAU GAZ\*

2744 km 77 846 clients

\*Chiffres à fin 2023, le contrôle annuel de l'exercice 2024 n'est pas clos à la date de parution du rapport d'activité.

# Très Haut Débit et Territoire connecté

# UN DÉPLOIEMENT QUI

395000

adresses raccordables à la fibre

204000

adresses raccordées au réseau

## PROJET TERRITOIRE CONNECTÉ porté par Vendée Numérique avec le soutien du SYDEV

Objectif: porter de nouveaux usages numériques au service de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique

Comment? En créant un jumeau numérique associé à un cadastre solaire et une infrastructure bas débit pour déployer des objets connectés

# Éclairage public

Le parc vendéen se porte bien

millions

en travaux d'investissement **RÉDUIRE** 

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE réduction des temps de fonctionnement de l'éclairage public pour les adhérents, relamping LED

**CONSOMMATION** PAR POINT LUMINEUX

**-8** % vs 2023 **-71%** vs 2007

# S'APPROCHE DU 100 % FIBRE POUR TOUS LES VENDÉENS

Efficacité énergétique La sobriété énergétique avant tout

# POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

DES TERRITOIRES

dans la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sur les enjeux de la transition écologique

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Un programme d'accompagnement à la sobriété énergétique

81 projets accompagnés techniquement

47 projets de rénovation énergétique financés



soit 2,4 M€ de subventions attribuées 1 NOUVELLE PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION

> Intégration d'une part d'achat direct d'électricité d'origine renouvelable dans le marché de fourniture d'énergie







167 490

point lumineux

en maintenance

LE PROGRAMME

DE SUPPRESSION

Fonds Vert attribués

**ACCÉLÉRER** 

DES BOULES

1,5 M€

de subvention

au SYDEV

la rénovation

et réinvestis dans

# Mobilité durable

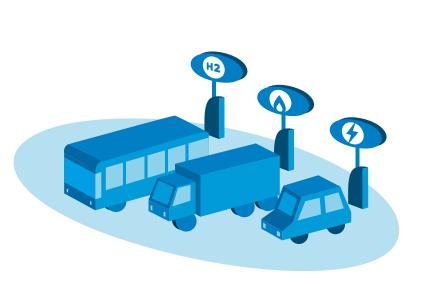
ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

territoires

couverts fin 2024

- · Études pour l'optimisation des flottes de véhicules des collectivités
- · Aide à la définition d'une politique de développement de la mobilité durable sur les territoires

bornes de recharge POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



stations-service multi-énergies

(ÉLECTRICITÉ, BIOGNV, HYDROGÈNE VERT) À LA ROCHE-SUR-YON ET AUX SABLES D'OLONNE





station BioGNV au Pays des Herbiers, la 8<sup>e</sup> station en Vendée

# Énergies renouvelables

Accélération de la production d'énergies vertes en circuit court

**CHALEUR RENOUVELABLE** 

opérations subventionnées

pour un montant de 1,16 M€ à destination des entreprises et collectivités dans le cadre du contrat territorial signé avec l'ADEME

# **AUTOCONSOMMATION**

Élaboration d'un cadre d'accompagnement des projets portés par les sociétés de projet locales

opérations pilote à Talmont-Saint-Hilaire et à Aizenay

Vendée Énergie poursuit le déploiement d'un mix énergétique renouvelable en circuit court

ÉLECTRICITÉ **RENOUVELABLE 160** GWh/an

PRODUCTION

GAZ **RENOUVELABLE** 32 GWh/an

DISTRIBUTION

**BIOGNV** 41 GWh/an **+32** % vs 2023

# Le SYDEV en 2024

communes

Adhérents

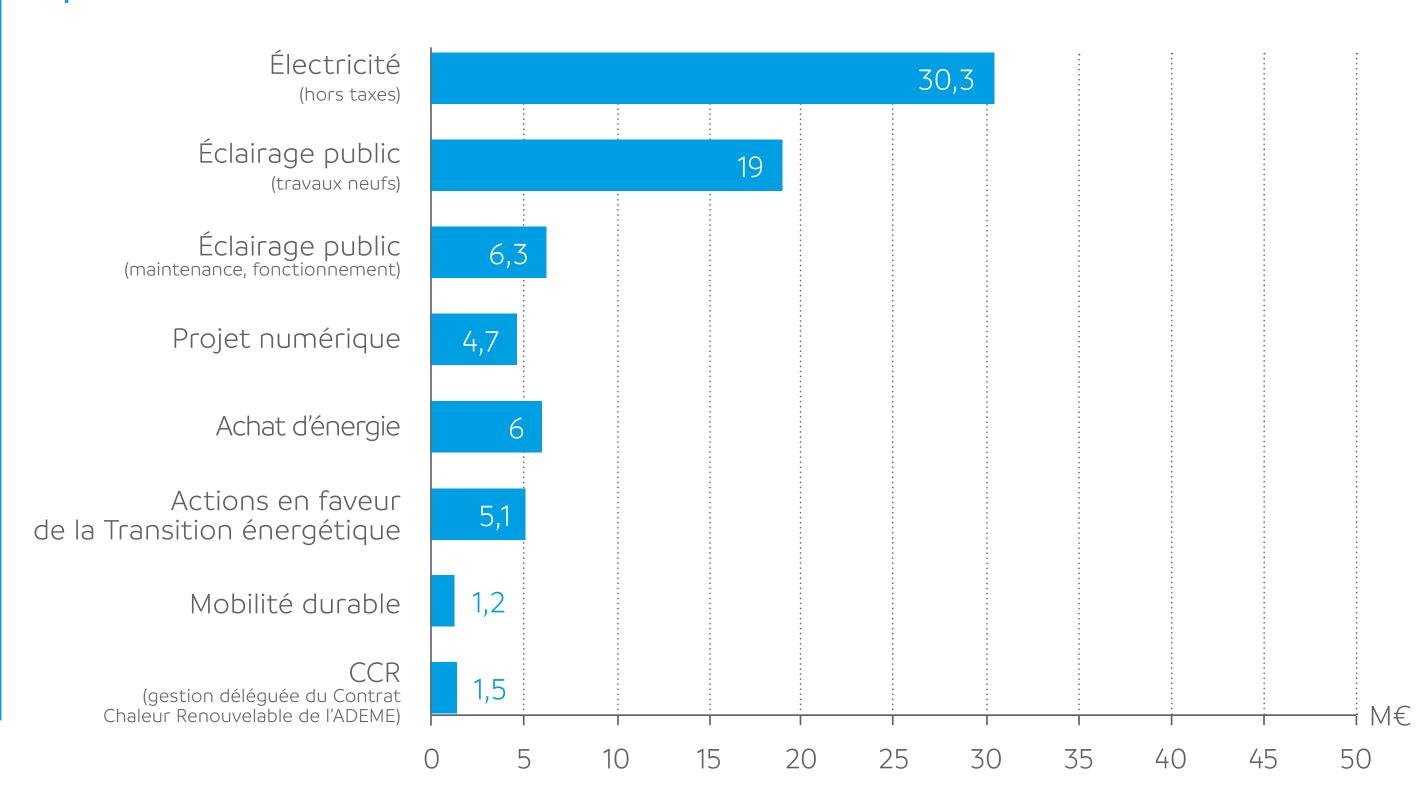
communautés

de communes communautés d'agglomération

120 ANN agents

# Répartition 2024 des activités du SYDEV

pour un total de 74 millions d'euros



# Les faits marquants



Lancement d'une opération d'autoconsommation collective à Aizenay

La Ville d'Aizenay a signé une convention tripartite avec Vendée solaire, propriétaire de la centrale photovoltaïque située sur le toit de la piscine intercommunale, et avec la « Personne morale organisatrice mutualisée », créée par le SYDEV. Il s'agit d'une première départementale dans ce format. Cette centrale de 107 kWc alimentera partiellement 44 sites communaux.



Déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Le SYDEV ayant fortement contribué au maillage territorial en matière de bornes de recharge, accompagne désormais les communautés de communes et d'agglomération souhaitant organiser le déploiement de bornes par des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).



Création d'un groupe de travail départemental dédié au cadastre solaire

Afin de tirer pleinement parti du jumeau numérique initié dans le cadre du projet Vendée Territoire Connecté, le SYDEV a lancé un groupe de travail permettant de recueillir les besoins des adhérents en matière d'outils numériques notamment pour accélérer la solarisation des toitures et contribuer à l'atteinte des objectifs des plans climat.



Partenariat avec Arnaud Boissières pour expérimenter le mix énergétique renouvelable à bord d'un IMOCA

l'usage des énergies à bord.

sur le Vendée Globe Pour la 1ère fois un IMOCA a fait le tour du monde équipé d'un mix d'énergies renouvelables. Panneaux solaires, hydrogénérateurs et hydrogène vert se sont donc complétés pour fabriquer de l'électricité zéro émission à bord. Et en circuit court! Une analyse des usages a permis de travailler à des pistes d'optimisation de



Financement de poids lourds à hydrogène

Le SYDEV est déclaré lauréat de l'appel à projet de l'ADEME permettant de soutenir le déploiement de véhicules à hydrogène en Vendée. Le projet de Massification de l'Écosystème Territorial Hydrogène Vendéen (METHyV) porté par le SYDEV ambitionne d'aider le financement de 14 poids lourds évitant plus de 700 T de CO<sup>2</sup> par an.



Premier bilan sur la mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle dans le cadre du marché de travaux

Les titulaires des marchés doivent mettre en place des actions favorisant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Les entreprises doivent réaliser 15 355 heures par an. À mi-parcours, 36 562 heures sont déjà comptabilisées.



Lancement du réseau départemental des chargés de mobilité

mobilité durable, le SYDEV lance un réseau départemental des chargés de mobilité des collectivités vendéennes. La première réunion du réseau s'est déroulée le 19 novembre dernier dans les locaux du SYDEV, elle a réuni plus de 30 participants.



La consommation par point lumineux diminuée à 100 kWh

La consommation moyenne annuelle d'un point lumineux en Vendée a diminué d'environ 71 % par rapport à 2007 et passe ainsi au cap des 100 kWh. C'est nettement inférieur à la consommation

moyenne nationale évaluée aux alentours de 230 kWh. Ce résultat

est le fruit d'une politique de programmation de la rénovation

et d'optimisation du parc d'éclairage public.

## Rapport d'activité 2024



Traçons la voie de l'énergie vendéenne

la mie & câline

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

## Sommaire

p. 3	Les enjeux du mandat 2020 - 2026
p. 4	2024 en bref
p. 6	Les faits marquants
p.8	Les instances du SYDEV
p. 9	Les activités du SYDEV au service de la transition énergétique
p.10 p.18 p.20 p.26 p.30 p.34	Distribution gaz et électricité  Très haut débit et territoire connecté  Éclairage public et signalisation lumineuse  Efficacité énergétique  Énergies renouvelables  Mobilité
p. 37	Les activités de support au fonctionnement du SYDEV
p. 38 p. 43	Finances Systèmes d'informations
p. 44	Ressources humaines et cadre de travail
p. 46	Missions juridiques et marchés publics
p.48	Démarche qualité
p. 50	Communication

## Édito



Garantir une distribution d'énergie de qualité et accompagner les collectivités vendéennes dans la transition énergétique, telle demeure la vocation du SYDEV. Dans un contexte d'évolution permanente des marchés de l'énergie, notre action s'appuie sur trois principes essentiels : sobriété, efficacité énergétique et développement d'un mix local et renouvelable. L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des programmes engagés par le syndicat. Deux valeurs ont particulièrement guidé cette dynamique : l'engagement et la coopération.

L'engagement du SYDEV se traduit par la constance de notre accompagnement auprès des collectivités et par la recherche d'exemplarité dans ses actions. Pour les infrastructures réseaux, les investissements se poursuivent afin d'assurer la qualité de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la fiabilité de ses services publics. L'introduction d'une clause sociale d'insertion dans les marchés de travaux illustre la volonté du syndicat de concilier performance technique et responsabilité sociale, en favorisant l'accès à l'emploi local. La sobriété énergétique demeure un axe prioritaire. En 2024, la consommation moyenne d'un point lumineux est descendue à 100 kWh, grâce à la poursuite de programmes de rénovation ambitieux dû à l'obtention du Fonds vert et la mobilisation des fonds propres du SYDEV. Cette exemplarité traduit la capacité collective à réduire durablement les consommations tout en maintenant un service de qualité.

Pour la transition énergétique, en complément au maintien des accompagnements à la sobriété énergétique et à la rénovation des bâtiments publics, le lancement des premières opérations d'autoconsommation collective vient compléter les dispositifs de soutien au développement d'un mix d'énergies renouvelables locales. La mise en place de l'appel à manifestation d'intérêt pour développer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques marque une nouvelle ère pour la mobilité durable du territoire. En 2024, le SYDEV a affirmé son rôle de facilitateur et de partenaire auprès des territoires, en animant des démarches collectives et en favorisant le partage d'expériences. La création du réseau départemental des chargés de mobilité, la tenue des Rencontres vendéennes de l'énergie ou l'accompagnement des territoires sur des démarches concertées autour des transitions en sont autant d'exemples. Ils permettent de renforcer la coordination locale et d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets. Le partenariat avec le navigateur Arnaud Boissières illustre également cette démarche d'innovation et de coopération, à travers l'expérimentation d'un mix énergétique renouvelable à bord d'un IMOCA, où le SYDEV a souhaité valoriser la complémentarité des énergies et leur potentiel de déploiement. Ces coopérations confirment la volonté permanente du syndicat de mettre en synergie les acteurs du territoire, au service d'une transition énergétique concertée et efficiente.

L'année 2024 a ainsi permis de consolider les actions menées en faveur d'un territoire vendéen toujours plus résilient en matière d'énergie. Ces avancées traduisent la mobilisation continue des élus, des équipes et de l'ensemble des partenaires du SYDEV au service de l'intérêt général et des territoires vendéens.

Laurent Favreau Président du SYDEV

1



## Les enjeux du mandat 2020-2026

#### Enjeu 1

## Renforcer la proximité avec les adhérents

Répondre aux besoins des territoires, garantir la meilleure qualité de distribution des énergies tout en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets de développement.

#### Enjeu 2

## Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires

Réduire les consommations d'énergie, promouvoir et déployer la mobilité propre, développer des réseaux intelligents, rénover les bâtiments publics et accompagner des acteurs privés dans leur démarche.

#### Enjeu 3

## Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation

Développer les liens avec les décideurs et acteurs vendéens, régionaux et nationaux pour mutualiser les moyens et poursuivre les innovations en matière d'énergie sur le territoire.

Augmenter la production d'énergies renouvelables en lien avec les territoires.

#### Enjeu 4

# S'assurer d'un fonctionnement efficient

Accompagner le personnel dans des formations qualifiantes. Être en lien étroit avec nos entreprises.

# 2024 en bref

2024 est une année de poursuite et de concrétisation des projets structurants du mandat, visant à assurer la qualité des réseaux et accélérer la transition énergétique. Les actions du syndicat sont motivées par 3 grandes lignes directrices : l'amélioration continue des réseaux d'énergie et de communication, la sobriété énergétique et la production locale d'un mix d'énergies renouvelables.

Les travaux sur les réseaux d'infrastructures électriques et de communications électroniques ont connu une très forte baisse entre 2023 et 2024 pour atteindre 35,6 millions d'euros, soit -30 % par rapport à 2023, ce qui représente 22 % de dossiers en moins. La baisse de l'activité immobilière se traduit par une diminution de 10 % du volume financier des extensions de réseaux. L'aboutissement du programme d'effacement des réseaux lié au déploiement de la fibre fin 2023 s'est traduit par une réduction significative de 46 % de cette activité, qui passe de près de 26 millions d'euros à environ 14 millions d'euros.

Les renforcements et sécurisations des réseaux ont également diminué respectivement de 22 et 11 % en 2024, les années précédentes ayant été marquées par un rattrapage des retards constatés sur ces activités, grâce à un meilleur suivi.

### Un déploiement qui s'approche du 100 % fibre pour tous les Vendéens

Après une forte intensité de déploiement entre 2020 et 2023, Vendée Numérique, groupement d'intérêt public co-fondé par Le Département de la Vendée et le SYDEV, a poursuivi la construction du réseau fibre en 2024, avec près de 30 000 nouvelles adresses éligibles à la fibre, notamment dans des secteurs présentant des complexités techniques importantes (zones de marais, linéaire jouxtant des lignes électriques non gaînées...).

#### Éclairage public et signalisation lumineuse

Le nombre de dossiers d'investissement est en légère hausse en 2024, malgré la baisse des chantiers liés aux extensions de réseaux et la chute significative des dossiers d'éclairage liés aux enfouissements de réseaux. Cette hausse est compensée par l'augmentation des projets de rénovation, notamment le programme de suppression des boules 2023-2025 qui continue de s'accélérer grâce à l'obtention de subventions dans le cadre du Fonds Vert. En 2024, la consommation moyenne annuelle d'un point lumineux en Vendée a diminué d'environ 71 % par rapport à 2007, soit 100 kWh, ce

qui est bien inférieur à la consommation moyenne nationale évaluée aux alentours de 230 kWh.

### PCAET, sobriété énergétique des bâtiments publics, habitat et achat d'énergie

Le SYDEV poursuit son implication dans l'accompagnement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) en 2024. Le SYDEV a attribué 2,4 millions d'euros de subventions aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics de ses adhérents, il a réalisé 156 évaluations et audits de bâtiments existants et mené 25 études de performance énergétique. 19 plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat sont accompagnées par le SYDEV à fin 2024. Dans le cadre de son groupement d'achat d'énergie, d'un montant global de 6,6 millions d'euros, le SYDEV a passé un marché d'achat direct d'électricité renouvelable sur la période 2024-2026 pour un volume représentant 35 % du volume global de fourniture d'électricité.

#### Production d'énergies renouvelables

En 2024, le SYDEV a poursuivi son action pour le déploiement d'un mix énergétique renouvelable et local. En 2024, 2 territoires ont lancé leur schéma directeur des énergies renouvelables avec le soutien du SYDEV. Le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial conclu avec l'ADEME constitue un levier d'ampleur pour les territoires. Le SYDEV a ainsi aidé les collectivités et les entreprises à hauteur de 1,394 million d'euros pour le développement des énergies renouvelables thermiques : bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur ou chaleur fatale. En 2024, le SYDEV a renforcé le cadre d'accompagnement des projets d'autoconsommation portées par les sociétés de projets locales regroupant les intercommunalités et Vendée Énergie.

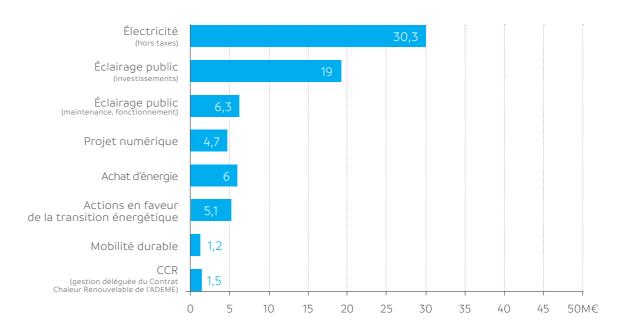
Vendée Énergie, société d'économie mixte créée par le SYDEV, exploite 111 MW d'actif de production en pleine propriété en 2024. 2 nouvelles sociétés de projets locales ont été créées par Vendée Énergie et des intercommunalités en 2024 portant leur nombre total à 19.

#### Mobilité durable

À la fin de l'année 2024, le parc d'infrastructures de recharge est composé de 87 bornes de recharge normale, 11 bornes de recharge rapide et 4 bornes de recharge ultra-rapide. Le SYDEV soutient les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre d'Appel à Manifestation d'Intérêt afin de susciter les initiatives privées. L'objectif de ce dispositif est de veiller au déploiement homogène des IRVE par des opérateurs privés à l'échelle

intercommunale. Avec deux stations multi-énergies (La Roche-sur-Yon et Les Sables d'Olonne) et la station de Givrand, le SYDEV distribue de l'hydrogène vert, du BioGNV et de l'électricité verte, produits localement et en circuit court. Le SYDEV propose également à ses adhérents la réalisation d'études pour l'optimisation des flottes automobiles et une aide à la définition d'une politique de développement de la mobilité durable sur leur territoire.





Répartition 2024 des activités du SYDEV pour un total de 74 millions d'euros





# Lancement d'une opération d'autoconsommation collective à Aizenay

#### Janvier

La Ville d'Aizenay a signé une convention tripartite avec Vendée solaire, propriétaire de la centrale photovoltaïque située sur le toit de la piscine intercommunale, et avec la « Personne morale organisatrice mutualisée », créée par le SYDEV. Il s'agit d'une première départementale dans ce format. Cette centrale de 107 kWc alimentera partiellement 44 sites communaux.



# Déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques

#### Mars

Le SYDEV ayant fortement contribué au maillage territorial en matière de bornes de recharge, accompagne désormais les communautés de communes et d'agglomération souhaitant organiser le déploiement de bornes par des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).



# Création d'un groupe de travail départemental dédié au cadastre solaire

#### Avril

Afin de tirer pleinement parti du jumeau numérique initié dans le cadre du projet Vendée Territoire Connecté, le SYDEV a lancé un groupe de travail permettant de recueillir les besoins des adhérents en matière d'outils numériques notamment pour accélérer la solarisation des toitures et contribuer à l'atteinte des objectifs des plans climat.



#### Partenariat avec Arnaud Boissières pour expérimenter le mix énergétique renouvelable à bord d'un IMOCA sur le Vendée Globe

#### Juin

En partenariat avec le navigateur Arnaud Boissières, le SYDEV a lancé une expérimentation inédite sur le Vendée Globe. Pour la 1ère fois un IMOCA a fait le tour du monde équipé d'un mix d'énergies renouvelables. Panneaux solaires, hydrogénérateurs et hydrogène vert se sont donc complétés pour fabriquer de l'électricité zéro émission à bord. Et en circuit court! Une analyse des usages a permis de travailler à des pistes d'optimisation de l'usage des énergies à bord.



#### Financement de poids lourds à hydrogène

#### Septembre

Le SYDEV est déclaré lauréat de l'appel à projet de l'ADEME permettant de soutenir le déploiement de véhicules à hydrogène en Vendée. Le projet de Massification de l'Écosystème Territorial Hydrogène Vendéen (METHyV) porté par le SYDEV ambitionne d'aider le financement de 14 poids lourds évitant plus de 700 T de CO² par an.



#### Premier bilan sur la mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle dans le cadre du marché de travaux

#### Octobre

Les titulaires des marchés doivent mettre en place des actions favorisant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Les entreprises doivent réaliser 15 355 heures par an. À mi-parcours, 36 562 heures sont déjà comptabilisées.



# Lancement du réseau départemental des chargés de mobilité

#### Novembre

Afin de renforcer la coopération entre les acteurs locaux pour la mobilité durable, le SYDEV lance un réseau départemental des chargés de mobilité des collectivités vendéennes. La première réunion du réseau s'est déroulée le 19 novembre dernier dans les locaux du SYDEV, elle a réuni plus de 30 participants.



# La consommation par point lumineux diminuée à 100 kWh

#### Décembre

La consommation moyenne annuelle d'un point lumineux en Vendée a diminué d'environ 71% par rapport à 2007 et passe ainsi au cap des 100 kWh. C'est nettement inférieur à la consommation moyenne nationale évaluée aux alentours de 230 kWh. Ce résultat est le fruit d'une politique de programmation de la rénovation et d'optimisation du parc d'éclairage public.

 $^{7}$   $^{ullet}$ 



# Les instances du SYDEV

Le SYDEV, présidé par Laurent Favreau, est un syndicat mixte auquel adhèrent, au 1er janvier 2024 :

- → 255 communes,
- → 15 communautés de communes,
- → 4 communautés d'agglomération.

Au 1er janvier 2024, le comité syndical, installé le 29 septembre 2020, est composé de 66 délégués en exercice, désignés par les 19 comités territoriaux de l'énergie (CTE). Le bureau syndical est composé du président du SYDEV, Laurent Favreau, de 7 vice-présidents et de 20 membres, élus par le comité syndical en son sein.

Les vice-présidents sont :

- → Patrick Villalon, 1er vice-président en charge des relations et communication externes ;
- → Loïc Péron, 2º vice-président en charge de la transition énergétique et de la planification énergétique territoriale;
- → Gérard Tenaud, 3<sup>e</sup> vice-président en charge des infrastructures ;
- → Jean-Michel Rouillé, 4º vice-président en charge de la transition énergétique, des services énergétiques et solidarité;
- → Cyrille Guibert, 5<sup>e</sup> vice-président en charge du développement-innovation ;
- → Manuel Guibert, 6° vice-président en charge de l'administration et des finances ;
- → Hugo François, 7<sup>e</sup> vice-président en charge de la mobilité durable.

### Chiffres clés 2024

- → 8 bureaux syndicaux : 128 délibérations
- → 4 comités syndicaux : 72 délibérations
- → 4 décisions du président
- → 5 arrêtés du président

Les commissions de travail, créées par le comité syndical se sont réunies 12 fois en 2024 afin d'apporter une aide à la décision des assemblées délibérantes :

- → commission administration-finances : 3 réunions,
- → commission développement-innovation : 3 réunions,
- → commission infrastructures : 3 réunions,
- commission transition énergétique :
   3 réunions.

Les comités territoriaux de l'énergie (CTE) se sont réunis à deux reprises, en mai-juin et novembre-décembre 2024. La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie 4 fois.

# Les activités du SYDEV au service de la transition énergétique

 $oldsymbol{\mathsf{q}}$ 

#### DISTRIBUTION GAZ ET ÉLECTRICITÉ



### Contrôle des concessions



Le SYDEV est l'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz en Vendée. À ce titre, il est le garant, à l'égard des usagers, de la bonne exécution de ces services publics, concédés par contrat à Enedis et EDF pour l'électricité et à GRDF et SORÉGIES pour le gaz. Le SYDEV a l'obligation légale de contrôler que les concessionnaires exploitent le service public dans le respect des dispositions contenues dans le cahier des charges de concession. Des contrôles portant sur la qualité de l'électricité, la qualité des relations clientèles, l'état et l'évolution du patrimoine, la comptabilité et les redevances versées au SYDEV, le respect des obligations légales et contractuelles sont ainsi menés chaque année.



#### Gérard Tenaud

#### vice-président en charge des infrastructures

Le SYDEV poursuit ses actions pour assurer, aujourd'hui et demain, un service public de distribution d'énergies efficace répondant aux besoins de tous les usagers vendéens.

Le contrôle de la qualité de l'électricité distribuée, la vérification des prestations facturées par le concessionnaire et l'évaluation de la gestion comptable et financière des ouvrages ont été au cœur des actions du service relations avec les concessionnaires sur l'année 2024.

# Contrôle annuel des concessionnaires en 2023\*

\* Le contrôle annuel de l'exercice 2024 n'est pas clos à la date de parution du présent rapport d'activité. L'exploitation des concessions d'électricité et de gaz a été bien menée en 2023 par les différents concessionnaires.

#### La concession d'électricité

Le contrat de concession qui lie l'exploitant du réseau à l'autorité concédante, pour une durée de 30 ans, induit un contrôle permanent de l'activité pour apprécier la qualité et la continuité du service public de la distribution d'énergie électrique sur le département. La desserte en électricité en Vendée fait ainsi l'objet de divers contrôles par le SYDEV pour garantir aux différents usagers un accès au réseau facilité et de qualité, pour les particuliers, les professionnels ou les collectivités. Malgré les tempêtes de l'hiver 2023, impactant fortement la continuité de fourniture, la distribution électrique à l'ensemble des usagers vendéens reste de bonne qualité.



CHIFFRES CLÉS 2023	11850	6 km	Longueur des réseaux HTA
	7 12 114	km	Longueur des réseaux BT
	<b>7</b> 161,4	min	<b>Critère B</b> (temps moyen de coupure par an et par usager)
	<b>1071</b>	<b>5</b>	Nombre de réclamations EDF (courrier et internet)
	4957	43	Nombre de clients
	<b>2978</b>		Nombre de réclamations Enedis (donnée à l'échelle départementale)

 $^{-10}$ 

#### Les réseaux de distribution de gaz

Les échanges réguliers avec GRDF et SORÉGIES, délégataires du SYDEV pour le service public de gaz sur le territoire vendéen, se sont poursuivis en 2023.

Pour cette année, 34 km de canalisations de réseau et 1260 nouveaux branchements ont été mis en service, portant le linéaire de réseau à 2744 km et le nombre de branchements à 90 925.

Concernant la sécurité des ouvrages, le nombre d'incidents est passé de 867 en 2022 à 923 en 2023. La majorité des incidents concernent les branchements individuels et sont provoqués par l'usure de pièces, divers dommages ou actions d'origine extérieure à des travaux.

La surveillance des réseaux a également été réalisée de manière conforme. 1,8 km de réseaux surveillé par SORÉGIES (représentant 1,09 % du linéaire exploité) et 932 km par GRDF (36,09 % du linéaire exploité).

Les réseaux de distribution publique de gaz sont robustes et exploités de manière satisfaisante par les concessionnaires au service des usagers vendéens; la baisse des réclamations de près de 16 % en est l'un des premiers signes. Malgré tout, pour la première fois depuis de nombreuses années, une baisse globale du nombre de clients et des quantités de gaz acheminées est observée.

Cette tendance se vérifie au niveau national et s'explique par la baisse du nombre de permis de construire, les actions de sobriété énergétique et un climat plutôt doux.

À noter également qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023, un nouveau contrat de distribution publique de gaz a été attribué à GRDF pour la commune de Sèvrement

La modernisation et la négociation des contrats de concession, pour l'électricité et pour le gaz, se poursuivent en 2024 dans son périmètre historique, avec pour objectif d'améliorer la qualité des réseaux de distribution pour les usagers et d'assurer le bon fonctionnement du service public pour les usagers.



CHIFFRES CLÉS 2024	2744 km	Longueur des réseaux	
	= 101	Nombre de communes desservies	
	77846	Nombre de clients	
	318	Nombre de réclamations (sur l'ensemble des concessions)	
	932	Nombre de kilomètres de réseaux surveillés	
	<b>923</b>	Nombre d'incidents constatés	



# → Chiffres clés 2024

#### ► 62 demandes traitées

- → 62 pour la distribution d'électricité

  Motifs > Qualité de distribution = 34%

  Entretien des ouvrages = 30%

  Service à l'usager = 13%

  Autres divers = 13%

  Déplacement d'ouvrage = 10%
- → 0 pour la fourniture d'électricité
- → 0 pour la distribution de gaz
- → 0 pour la fourniture de gaz

#### ▶ 17 demandes d'embellissement

de poste de transformation pour l'année 2024 (convention de financement conjoint SYDEV/Enedis)

lacksquare 12

### Travaux de réseaux électriques



Les travaux sur les réseaux d'infrastructures électriques et de communications électroniques ont connu une très forte baisse entre 2023 et 2024 pour atteindre 35,6 millions d'euros, soit -30 % par rapport à 2023, ce qui représente 22 % de dossiers en moins (463 dossiers en 2024 contre 591 en 2023).

La baisse de l'activité immobilière a engendré une diminution de 10 % du volume financier des extensions de réseaux. L'aboutissement du programme d'effacement des réseaux lié au déploiement de la fibre fin 2023 s'est traduit par une réduction significative de 46 % de cette activité, qui passe de près de 26 millions d'euros à environ 14 millions d'euros.

Les renforcements et la sécurisation des réseaux ont également diminué respectivement de 22 et 11% en 2024, les années précédentes ayant été marquées par un rattrapage des retards constatés sur ces activités, grâce à un meilleur suivi.



#### Gérard Tenaud

#### vice-président en charge des infrastructures

En 2024, après deux ans d'exécution, un premier bilan a été réalisé sur la mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle dans le cadre du marché de travaux. Elle impose aux titulaires des marchés la mise en place d'actions permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Pendant les quatre années de marché, les entreprises doivent réaliser 15 355 heures par an. À mi-parcours, l'objectif est largement dépassé puisque nous avons comptabilisé 36 562 heures réalisées en Vendée ; avec à la clé plusieurs recrutements en CDI et en contrats d'alternance, garantissant ainsi le maintien des compétences au sein des entreprises vendéennes.

### Les extensions de réseaux

La baisse des raccordements

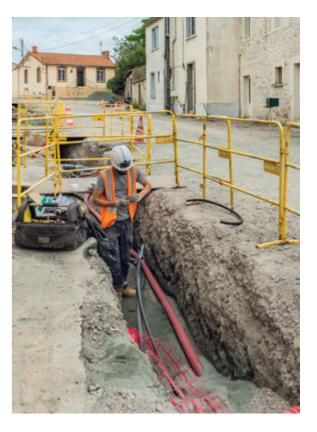
électriques de nouvelles parcelles

entamée depuis 2022

s'est poursuivie en 2024

La baisse du nombre de parcelles à raccorder se poursuit pour se réduire à 2307 (-15%). Ce programme a permis la viabilisation de 11 zones d'aménagement concerté (ZAC) ou zones d'activités économiques (ZAE), 112 lotissements ou groupements de logements et 157 parcelles individuelles. Par ailleurs, les demandes de certificats d'urbanisme et d'autorisations de construire diminuent aussi avec près de 5431 dossiers (-10%) : les permis d'aménager chutent d'environ 25% (230 en 2024, 304 en 2023) et les permis de construire diminuent également (-5%, 1769 en 2024, 1871 en 2023).

Le total des travaux réalisés pour desservir les aménagements ou viabiliser des parcelles s'élève à 14,8 millions d'euros.



### Les effacements de réseaux

Derniers dossiers liés

au déploiement de la fibre

en souterrain



Le SYDEV avait décidé depuis 2017 de bonifier ses participations financières sur les effacements de réseaux afin de favoriser la pose de la fibre en souterrain. Les derniers dossiers concernés ont été réalisés en travaux début 2024 pour 1,9 million d'euros (SDTAN\* 2 et zones AMII\*\*). On constate donc un retour aux effacements classiques ou liés à aménagement, qui ont représenté 10,1 millions d'euros. Et enfin, les effacements liés à l'article 8 du cahier des charges de concession avec Enedis qui s'élèvent à 2 millions d'euros. Cette sensibilité des élus vendéens à améliorer le cadre de vie et à privilégier la pose de la fibre en souterrain permet d'afficher un taux moyen d'effacement du réseau basse tension dans la partie agglomérée des communes de plus de 80%.

1031 ménages ont bénéficié d'une amélioration esthétique de leur quartier et d'une sécurisation électrique. 28 km de réseaux aériens ont été enfouis et 772 poteaux détruits.

(\*) SDTAN :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (\*\*) AMII :

Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement



# Le renforcement des réseaux

Le nombre de clients mal alimentés en régime rural est resté stable en 2024 (587 contre 564 en 2023). En 2024, 256 clients subissant des chutes de tension ont bénéficié de travaux permettant de corriger cette anomalie. 8 postes de transformation en surcharge ont été remis à niveau.

Le SYDEV a réalisé une campagne de mesures innovantes en communes urbaines et rurales lors de l'hiver 2023-2024, qui a permis de détecter 10 départs mal alimentés sur 29 départs mesurés, en interrogeant les données des compteurs Linky. Dans certaines situations, l'outil de modélisation d'Enedis ne permet donc pas de détecter tous les endroits en écart avec le décret qualité.

Les travaux réalisés pour renforcer les réseaux s'établissent ainsi à 3.8 millions d'euros.

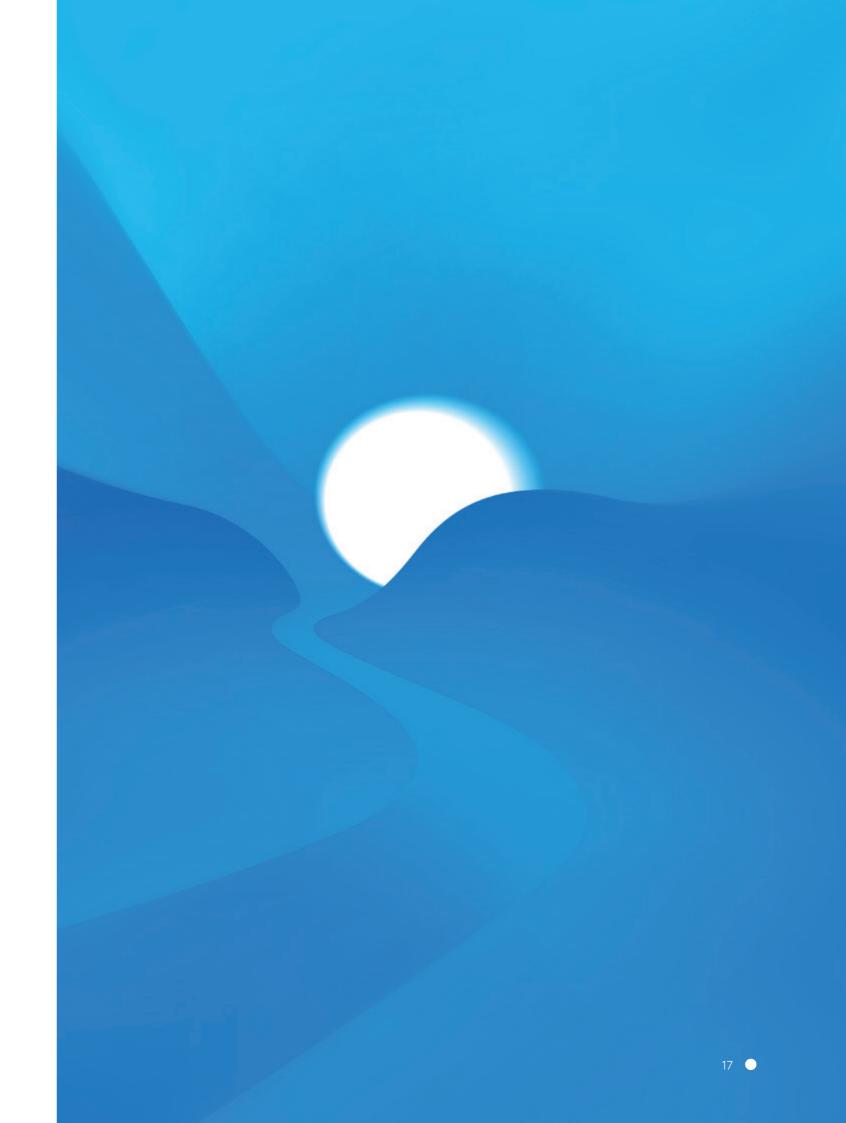
### La sécurisation des réseaux

Début 2024, il restait encore 796 km de fils nus basse tension en Vendée, soit 6,7% du réseau basse tension. Cette même année, le SYDEV a supprimé 11 km de fils nus basse tension dans le cadre de ce programme. La majorité des opérations réalisées ont visé des départs situés hors agglomération et ayant subi au moins 2 coupures longues sur 5 ans.

Les travaux de sécurisation s'élèvent à environ 2,6 millions d'euros.

# → Chiffres clés 2024

- ► 463 dossiers traités
- ▶ 14,8 millions d'euros en extensions et 2307 parcelles desservies
- ▶ **14 millions** d'euros en effacements
- > 3,8 millions d'euros en renforcement au bénéfice de 256 clients mal alimentés
- **2,6 millions** d'euros en sécurisation avec **11 km** de fils nus sécurisés



#### TRÈS HAUT DÉBIT ET TERRITOIRE CONNECTÉ





En 2024, Vendée Numérique a poursuivi le déploiement de la fibre en Vendée, tout en développant de nouveaux projets.

### Tour d'horizon des temps forts de l'année 2024.

Un déploiement qui s'approche

du 100% fibre

#### pour tous les Vendéens

Après une forte intensité de déploiement entre 2020 et 2023, Vendée Numérique a poursuivi la construction du réseau fibre en 2024, avec près de 30 000 nouvelles adresses éligibles à la fibre, notamment dans des secteurs présentant des complexités techniques importantes (zones de marais, linéaire jouxtant des lignes électriques

Au 31 décembre 2024, 395 000 adresses sont désormais éligibles à une connexion très haut débit.

raccordé à la fibre en 202

La commercialisation du réseau s'est maintenue à niveau élevé, avec deux caps importants franchis en 2024 :

- → au 31 décembre 2024, plus de 200 000 logements ont souscrit un abonnement à la fibre sur le réseau de Vendée Numérique;
- → avec un taux de commercialisation dépassant les 52%, plus d'un Vendéen sur deux a délaissé son ancien abonnement au réseau cuivre historique, au profit d'une connexion très haut débit.

#### 2 premières villes test

en Vendée pour l'extinctior

#### du réseau cuivre

Le réseau cuivre, détenu par Orange, est l'infrastructure filaire de télécommunication historique en France.

Ce réseau est progressivement devenu obsolète au regard des nouveaux usages des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Pour des raisons notamment financières et écologiques, l'ARCEP a autorisé Orange à démonter progressivement (par lots de communes) son réseau cuivre d'ici 2030. Cette opération a débuté en Vendée en 2023, avec 2 premières communes retenues dans le lot (Aizenay et Le Poiré sur Vie) et une échéance de fermeture fixée au 31 janvier 2025.

Entre 2023 et 2024, Vendée Numérique a accompagné ces 2 collectivités locales, en proposant notamment un dispositif spécifique de communication auprès des habitants et des entreprises.

3 nouveaux lots de communes sont aujourd'hui officiellement programmés en Vendée, avec les échéances suivantes de fermeture du réseau

- → Lot 2 Mortagne-sur-Sèvre 31 janvier 2026
- → Lot 3 Luçon et Pouzauges 31 janvier 2027
- → Lot 4 Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu - Communautés de Communes du Pays des Herbiers, de Mortagne et de Pouzauges 31 janvier 2028

La perspective d'un 5e et dernier lot qui concernerait toute la Vendée est actuellement à l'étude avec une fermeture qui serait alors projetée pour le 31 janvier 2029.

#### Territoire connecté

Prévision des consommations d'énergie, amélioration de la connaissance du comportement des bâtiments, autoconsommation individuelle ou collective, optimisation, pilotage et flexibilité énergétique ; le SYDEV accompagne ses adhérents sur l'ensemble de ces sujets en participant à la mise en œuvre de démonstrateurs et de sites pilotes sur leur patrimoine.

En 2024, le SYDEV a poursuivi son implication dans le projet « Vendée Territoire Connecté »

porté par Vendée Numérique en s'efforçant de garder une approche « de terrain » afin que les communes et les intercommunalités se saisissent des enjeux du numérique.

#### Les chiffres clé du marché

#### objets connectés (LoRa

Au travers du marché (MPGP) notifié au groupement Sogetrel / Sensing vision, le 3 octobre 2024, le GIP Vendée Numérique démarre le déploiement du réseau d'objets connectés (LoRa) qui se terminera en 2027, couvrant ainsi 100 % du territoire de la Vendée. Mené avec comme partenaire principal Vendée Eau, ce nouveau réseau concerne en particulier la télérelève de 500 000 compteurs d'eau à terme. Il sera par ailleurs ouvert à l'ensemble des acteurs publics pour répondre à leurs besoins (pilotage des bâtiments, supervision des points d'apports volontaires, supervision des armoires de fibre optique...). Ce réseau représente un investissement de 5 millions d'euros.



## Chiffres clés 2024

- > 395 000 adresses raccordables à la fibre
- ► 204 000 adresses raccordées au réseau



#### Cyrille Guibert

vice-président en charge du développement et de l'innovation

L'année 2024 a permis de poursuivre le développement des opérations d'autoconsommation collective afin que nos adhérents disposent d'une meilleure maîtrise de leur facture d'électricité. Appuyé par Géo Vendée, le SYDEV a également débuté la création d'un outil numérique permettant d'utiliser le cadastre solaire dans l'objectif de généraliser son usage dans les guichets de l'habitat des intercommunalités vendéennes.

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**



Le nombre de dossiers d'investissement est en légère hausse en 2024 (il passe de 801 à 851), malgré la baisse des chantiers liés aux extensions de réseaux et la chute significative des dossiers d'éclairage liés aux enfouissements de réseaux. Cette hausse est compensée par l'augmentation des projets de rénovation, notamment la suppression des luminaires de type boule.

96 lotissements ou zones d'activité ont fait l'objet d'une opération d'éclairage (2,2 millions d'euros), soit une baisse des investissements de 7% par rapport à 2023. Avec la fin du programme d'enfouissements liés au déploiement de la fibre optique, le volume d'éclairage dans le cadre des effacements de réseaux baisse de 35% pour atteindre 2,7 millions d'euros.

Le programme de suppression des boules 2023-2025 continue en revanche de s'accélérer grâce à l'obtention de subventions dans le cadre du Fonds Vert: en 2024, plus de 1500 boules auront été supprimées grâce à ce programme, sur un potentiel de 3 000 boules dont la suppression est imposée par l'arrêté nuisances lumineuses du 27 décembre 2018.

Les investissements pour l'éclairage des terrains de sport extérieurs poursuivent leur hausse (+20 %) pour atteindre **2,3 millions d'euros**, liés notamment à la rénovation en LED d'installations existantes. Au-delà des économies d'énergie que permet la rénovation de l'éclairage d'un stade, la technologie LED offre une meilleure souplesse d'utilisation. Elle offre la possibilité de graduer le niveau de lumière, de rallumer à chaud, d'éclairer de manière dynamique et de permettre aux usagers de piloter plus facilement les différents modes d'allumage (compétition, entraînement...).

Les travaux de signalisation lumineuse comprennent les mises en conformité ou la création de carrefours tricolores, les feux verts récompense, l'installation de panneaux d'indication de vitesse ou opérations de sécurisation de passages piétons, pour un montant total de 550 000 euros.

La géolocalisation des réseaux d'éclairage et de signalisation lumineuse en classe A concerne désormais les communes rurales, pour un investissement d'environ 400 000 euros en 2024.



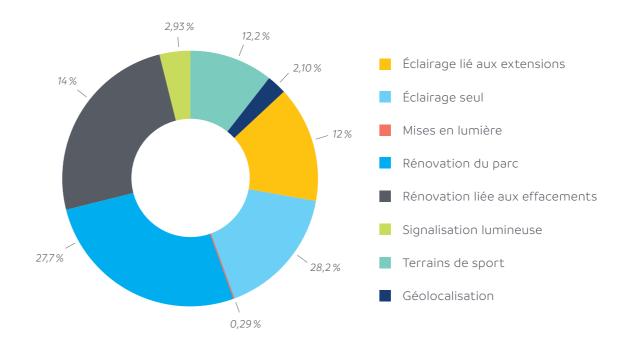
#### Gérard Tenaud

#### vice-président en charge des infrastructures

L'éclairage public vendéen reste en bonne santé.
La rénovation programmée et régulière, la réflexion sur les temps d'allumage et la décision depuis 2023 d'effectuer le remplacement systématique des lampes à décharge classiques par des lampes LED, ont permis de diminuer de manière drastique la consommation d'énergie. L'âge moyen du parc d'éclairage est ainsi d'environ 11 ans, avec un taux de vétusté évalué à 5 %, et fin 2024, 43 % du parc est désormais équipé de LED. Par ailleurs, la maintenance préventive permet d'avoir un parc en bon fonctionnement, avec un taux de panne très faible (2,7%).



# Répartition des investissements : 18,7 millions d'euros



#### Rénovation et programme

#### de suppression des boules

#### dispositif Fonds Vert

Les programmes de rénovation engagés par le SYDEV depuis 2007 ont permis d'avoir un parc d'éclairage peu vétuste. Le syndicat va poursuivre la rénovation régulière des installations, en mettant l'accent sur le traitement des luminaires de type boule. En effet, l'arrêté « nuisances lumineuses » du 27 décembre 2018 impose pour 2025 la suppression ou le remplacement des luminaires dont plus de la moitié de la lumière part vers le ciel (ULOR\* > 50%). Cette réglementation, issue de la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a pour objectif de réduire l'impact de l'éclairage extérieur sur le ciel nocturne et la biodiversité, mais aussi de limiter les lumières intrusives dans les habitations ou les espaces privés.

Grâce au recensement des parcs d'éclairage et à leur mise à jour régulière dans son SIG\*\*, le SYDEV avait analysé dès 2019 la typologie de ces luminaires. Ce diagnostic a abouti à la définition de 3 périodes de rénovation.

Une première tranche 2023-2025 vise à respecter le décret en priorité, en supprimant les boules sans accessoires et avec accessoires à fort taux de panne (environ 3 000 luminaires), une seconde tranche 2026-2029 concerne les boules avec accessoires et taux de panne moyen (5 500 luminaires) et une ultime tranche 2030-2031 traitera les luminaires plus récents et assimilés à des boules, avec accessoires (3 200 luminaires). Les accessoires peuvent être des paralumes ou des diffuseurs optiques qui ont pour rôle de contrôler le flux de lumière et de l'orienter vers le bas, donc au maximum vers la zone à éclairer.



Avant travaux de rénovation de l'éclairage public.

Afin de consolider et d'accélérer la suppression des luminaires de la première tranche 2023-2025, le SYDEV a décidé de déposer un dossier dans le cadre du dispositif Fonds Vert et s'est vu attribuer trois subventions pour un montant total d'environ 1,9 million d'euros.

Ces aides vont permettre de diminuer la participation des 169 collectivités vendéennes concernées, en augmentant la participation financière du SYDEV qui passe de 50 à 70 % des coûts de travaux. Grâce à l'obtention de la troisième subvention de 350 376 euros en décembre 2024, le SYDEV va pouvoir anticiper en 2025 une partie de la seconde tranche de programme 2026-2029, pour les collectivités qui n'ont pas bénéficié du Fonds Vert pour la première période.

(\*) ULOR = Upward Light Output Ratio (proportion du flux lumineux qui est émis au-dessus du plan horizontal du luminaire)

(\*\*) SIG = Système d'Information Géographique



Agir · Mobiliser · Accélérer



Après travaux de rénovation de l'éclairage public.

#### Maintenance et exploitation

#### de l'éclairage public

En 2024, le SYDEV assure la maintenance pour le compte de 249 communes, 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 1 syndicat mixte, soit un parc de 167 490 points lumineux et 6 347 km de réseaux.

Au 1er janvier 2024, il reste 6 communes qui ont conservé ces prestations. La rénovation soutenue du parc permet de maintenir un taux de panne inférieur à 5%, soit 2,7% en 2024. Le SYDEV a répondu à 29 472 DT (Déclaration de projet de Travaux), DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et ATU (Avis de Travaux Urgents) pour le compte de ses adhérents en transfert total (- 6,6% par rapport à l'année précédente).

#### Géoréférencement

#### rappel de la réglementation

#### et état d'avancement

Les communes et EPCI ont l'obligation de géolocaliser les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse sur leurs territoires.

Le comité syndical du 17 novembre 2014 avait acté que le SYDEV finance en totalité les coûts afférents à la géolocalisation des réseaux existants pour les collectivités ayant transféré leur compétence au SYDEV (maintenance-exploitation). En effet, dans le cadre de la réforme antiendommagement, la réglementation impose aux exploitants de réseaux sensibles (dont l'éclairage public et la signalisation lumineuse) de fournir des plans de classe A, c'est-à-dire avec une précision de 50 cm, à compter du 1er janvier 2020 en communes urbaines et 2026 en communes rurales. Ces réseaux doivent donc être référencés sur un système d'information géographique (SIG) afin de répondre aux DT - DICT et ATU.

Au 31 décembre 2024, 5 668 kilomètres de réseaux d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives extérieures et de signalisation lumineuse ont été géolocalisés en classe de précision A, soit environ 94 % (sur 6 035 km en souterrain).

#### Contrôle de la stabilité

#### des mâts d'éclairage

Le SYDEV, en tant qu'exploitant des infrastructures d'éclairage public et de signalisation lumineuse pour le compte de ses adhérents, est responsable de la tenue mécanique des supports dont il a la charge (environ 100 000 supports pour 249 communes adhérentes et 17 EPCI).

Le comité syndical du SYDEV, lors de son assemblée générale du 26 novembre 2018, a validé le principe de mener une campagne de contrôle de stabilité de ces supports afin de garantir la sécurité mécanique des ouvrages, avec une prise en charge à 100% par le SYDEV (50 000 euros TTC par an sur 2021-2024). Un marché de contrôle a donc été passé courant d'année 2020 pour être effectif au 1er janvier 2021.

Au 31 décembre 2024, 3 246 supports d'éclairage public ou d'éclairage d'infrastructures sportives extérieures ont été contrôlés pour un coût de 129 158 euros. À la suite de ces contrôles, moins de 3% des mâts présentent des défauts majeurs de stabilité et 65% ne présentent aucun défaut. Pour les autres, il s'agit de risques mineurs levés lors des visites de maintenance préventive.



■ 22





#### Lancement d'un programme

#### exceptionnel de relamping LED

Afin de favoriser les économies d'énergie en éclairage public et également de respecter la réglementation européenne (Directive RoHs qui prévoit la fin de la commercialisation des lampes à décharge le 24/02/2027), le comité syndical du 14 décembre 2022 a décidé d'accompagner ses adhérents en revoyant les modalités de remplacement systématique des lampes.

Ainsi, le SYDEV finance pendant 6 ans (de 2023 à 2028) la plus-value pour le relamping des lampes dites classiques Sodium Haute Pression et lodures Métalliques par des lampes LED, estimée à 3,75 millions d'euros et générant une

économie d'énergie de l'ordre de 69 % sur le parc

Au 31 décembre 2024, 13 860 lampes à décharge supplémentaires ont été remplacées par des lampes LED dans le cadre de la campagne de « relamping 2024 », ce qui porte à 30 193 le nombre de lampes remplacées en 2 ans (depuis le début du programme en 2023).

La part de LEDS (luminaires + lampes) dans le patrimoine exploité par le SYDEV au 31 décembre 2024 s'élève à environ 46,3%.



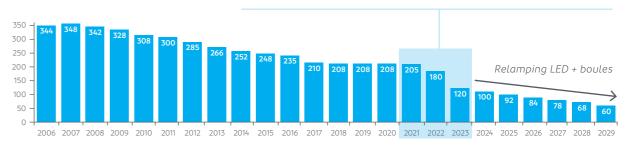
### Programme d'optimisation

des abonnements d'éclairage

public et feux de signalisation

Depuis 2020, le SYDEV travaille sur l'optimisation des abonnements d'éclairage public et feux de signalisation. Cette démarche, qui consiste à détecter et diminuer les abonnements qui sont trop élevés par rapport à la puissance installée, se poursuivra au moins jusqu'à la fin du relamping LED en 2028. En 2024, la réduction des abonnements suite au « Relamping LED » a permis un gain supplémentaire sur les factures d'environ 300000 euros.

Interventions sur 4750 armoires d'éclairages Durée moyenne d'éclairage 1950h (2021) > 1300h - baisse de 1h45 par nuit



#### Évolution de la consommation par point lumineux

Consommation annuelle en kWh/an

En 2024, la consommation moyenne annuelle d'un point lumineux en Vendée a diminué d'environ 71 % par rapport à 2007, soit 100 kWh, ce qui est bien inférieur à la consommation moyenne nationale évaluée aux alentours de 230 kWh (selon une

enquête 2023 de l'AFE, Association Française de l'Éclairage). Les actions de sobriété énergétique engagées par le SYDEV devraient permettre d'atteindre 60 kWh par point lumineux d'ici 2029.



# Chiffres clés 2024

- 18.7 millions d'euros en travaux d'investissement
- 5,8 millions d'euros en maintenance et fonctionnement
- **167 490 points lumineux** en maintenance
- 10 000 boules lumineuses à supprimer
- 29 472 réponses aux DT et DICT gérées
- ▶ 100 kWh consommés par point lumineux par an Objectif 2029 = 60 kWh

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



# Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux



Le réseau départemental « Énergie Climat », animé par le SYDEV en partenariat avec la DDTM<sup>(1)</sup> et en coordination avec la Région, l'ADEME<sup>(2)</sup> et la DREAL<sup>(3)</sup>, s'est réuni à trois reprises cette année avec pour thématiques les adaptations aux changements climatiques, les énergies renouvelables, la loi APER<sup>(4)</sup> et la qualité de l'air.

- (1) Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- (2) Agence de la transition écologique
- (3) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- (4) Loi relative à l'Accélération de la Production des Énergie Renouvelables



#### Jean-Michel Rouillé

vice-président en charge de la transition

énergétique, des services énergétiques et solidarité

Le SYDEV a créé un nouveau programme : Géobat (Gestion énergétique optimisée des bâtiments). Il offre aux collectivités vendéennes un accompagnement technique et financier complet, pour une décarbonation et gestion optimale des consommations énergétiques.

Le SYDEV a également souhaité accompagner les établissements de santé du territoire vendéen et s'est associé à la MAPES, l'ARS et le Conseil départemental pour recruter deux conseillers en maîtrise de l'énergie dédiés à ces établissements.

## Efficacité énergétique des bâtiments

#### Études énergétiques

Pour mener sa mission d'accompagnement et de conseil auprès de ses adhérents, le SYDEV a réalisé 156 évaluations, simulations thermiques dynamiques et audits énergétiques sur les bâtiments, et mené 22 études d'aide à la décision pour l'installation de chaufferie bois, de géothermie ou de systèmes solaires thermiques.

Le SYDEV agit également sur l'exploitation des bâtiments. Cela s'est traduit par un accompagnement technique et financier au travers de 6 dossiers pour 25 bâtiments passés dans le cadre de notre marché sur le suivi des contrats d'exploitation. Une assistance à maître d'ouvrage a été désignée dans chaque cas pour diagnostiquer, analyser, mettre en place et suivre les contrats d'exploitation des bâtiments ciblés.



# Programme de rénovation des bâtiments publics

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics engagé en 2015, les services du SYDEV ont accompagné techniquement **81 nouveaux projets en 2024**, portant le nombre de dossiers suivis dans le programme à 841 sur 10 ans.

Parmi ces projets, **47 ont bénéficié du financement du SYDEV** pour un montant d'aide à l'investissement de 2,4 millions d'euros.

Après 10 ans de programme, ce sont plus de 224796 m² de bâtiments publics qui ont été aidés par le SYDEV pour un montant global de 22,1 millions d'euros.

Les travaux effectués ont permis d'abaisser en moyenne les consommations de ces bâtiments de 59%.

L'économie d'énergie engendrée par ces travaux s'élève à 32,7 GWh (en énergie primaire) soit la consommation annuelle de 1556 logements vendéens.



● 26 27 **●** 

#### Plateforme territoriale

#### de rénovation énergétique

#### de l'habitat

Les élus du SYDEV ont décidé de soutenir activement le développement des plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) en ayant pour objectif final une couverture totale du département.

Le syndicat apporte un **conseil** aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

en partenariat avec la Direction régionale de l'ADEME, sur l'élaboration de PTREH ainsi qu'un **financement** à leur fonctionnement.

Avec 1 nouvelle plateforme accompagnée par le SYDEV au cours de l'année 2024, ce sont 19 plateformes qui sont couvertes par le dispositif du SYDEV.

# Solidarité énergétique

La politique de **lutte contre la précarité énergétique** s'est poursuivie sur l'année 2024 et a permis à 370 ménages vendéens de bénéficier du programme « solidarité énergétique ».

À travers cet accompagnement proposé par le SYDEV, les particuliers suivis sont conseillés sur les gestes à mettre en œuvre dans leur quotidien, les travaux à réaliser pour améliorer la performance de leur logement ainsi que sur les aides mobilisables. Cette mission de conseil a été assurée à l'échelle départementale par l'association *Elise*.

## Achat d'énergie

Depuis plusieurs années, le SYDEV propose aux collectivités vendéennes et établissements d'intérêt général (EHPAD, hôpitaux, établissements scolaires, etc.) de **mutualiser au niveau départemental les achats** pour la fourniture en électricité et gaz naturel de leurs équipements (bâtiments, éclairage public, infrastructures de recharge, etc.). En 2024, le SYDEV a passé un marché d'achat direct d'électricité renouvelable sur la période 2024-2026 pour un volume représentant 35 % du volume global de fourniture d'électricité.



#### Loïc Péron

vice-président en charge de la transition énergétique et de la planification énergétique territoriale

La politique nationale d'accompagnement de la rénovation de l'habitat a fait l'objet de grands changements au cours de l'année 2024 avec un recentrage des aides autour de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). Le SYDEV a su adapter son accompagnement en renforçant son soutien et en ajustant ses règles de subventionnement.

Les futures conventions (pactes territoriaux) seront signées au début de l'année 2025 pour une continuité de service auprès des Vendéens qui souhaitent rénover leur logement.

# Transitions écologiques et sociétales

Le SYDEV, toujours en lien avec le Collège des Transitions écologiques et sociétales, continue d'accompagner les territoires pilotes en proposant une approche systémique en favorisant la coopération territoriale entre acteurs publics et la société civile. L'objectif est d'aboutir à la réussite des projets en intégrant le paramètre du changement des modes de vie qui est essentiel.





### Chiffres clés 2024

- Subventions aux travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments : 2,4 millions d'euros
- Subventions partenariats transition énergétique :
   20150 euros
- Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables : 257 800 euros
- ▶ 156 évaluations et audits de bâtiments existants
- 47 programmes d'aide à la rénovation des bâtiments publics
- 22 études bois énergie et solaire thermique
- 25 études de performance énergétique
- ▶ **1 plateforme** de rénovation énergétique de l'habitat
- Achat d'énergie éclairage public : **6,6 millions d'euros**

■ 28

#### ÉNERGIES RENOUVELABLES



# Énergies renouvelables 2024



#### Le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial:

#### un soutien d'ampleur pour les territoires

Le SYDEV a poursuivi le soutien au développement des énergies renouvelables thermiques : bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur ou chaleur fatale. En 2024, le SYDEV a aidé les collectivités et les entreprises à hauteur de 1,394 million d'euros ; un soutien important pour le développement des énergies renouvelables thermiques en Vendée. Ce sont près de 94 bénéficiaires différents, publics et privés, qui ont été soutenus par ce dispositif porté le SYDEV et financé par l'ADEME.

L'accompagnement du SYDEV sur les projets de chaufferies biomasse et de réseaux de chaleur a notamment contribué **au développement de filières de production de bois local** soutenu par les intercommunalités.



Loïc Péron

vice-président en charge de la transition énergétique et de la planification énergétique territoriale

Le SYDEV a franchi une étape dans la concrétisation des projets des collectivités en créant une régie dans le cadre d'un Service Public industriel et Commercial pour assurer la production, la distribution et la vente de chaleur renouvelable en lieu et place des communes qui lui transféreront la compétence.

#### Les schémas de développement

#### des énergies renouvelables

L'objectif d'un schéma directeur des énergies renouvelables est de permettre aux collectivités d'organiser leur développement sur le territoire. Le résultat de ce travail élaboré collectivement, permet d'afficher clairement les ambitions et les règles en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur un secteur.

En 2024, 2 territoires ont lancé leur schéma directeur des énergies renouvelables : Challans Gois Communauté et le Pays des Herbiers.

#### Éolier

Premier gisement d'énergie renouvelable en Vendée, l'éolien est indispensable pour atteindre les objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. Le SYDEV souhaite accompagner les acteurs du territoire afin de faire émerger de nouveaux projets et notamment des projets citoyens qui sont travaillés avec l'association RÉCIT Pays de la Loire (Réseau des énergies renouvelables locales et citoyennes).

#### Méthanisation

Avec un gisement proche de 45% des besoins en gaz de la Vendée, la filière méthanisation présente de réels atouts.

Afin de dynamiser la filière, le SYDEV accompagne l'émergence des projets en mettant en place une méthodologie adaptée. Plusieurs projets ont été accompagnés en 2024 avec cette méthodologie et notamment le projet Agri Méth'Achards à Sainte-Flaive-des-Loups qui est le premier à bénéficier d'un accompagnement complet du SYDEV et de ses partenaires. Soutenu par un appel à projets de GRDF, le SYDEV étudie de nouveaux modes de valorisation du biogaz comme la vente directe ou BPA (Biomethane Purchase Agreement).

#### Photovoltaïque

Le SYDEV propose des accompagnements techniques et financiers en faveur du déploiement d'opérations d'autoconsommations individuelles et collectives sur des bâtiments de collectivités.

En 2024, le SYDEV a renforcé le cadre d'accompagnement des projets d'autoconsommation portées par les sociétés de projets locales regroupant les intercommunalités et Vendée Énergie. Le SYDEV intervient désormais en qualité de guichet unique pour la solarisation des bâtiments des collectivités. Cela permet d'envisager très tôt les modes de raccordement et de valorisation les plus intéressants pour les adhérents.



- 26 opérations subventionnées par le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial pour un montant de 1,16 million d'euros dont :
  - → 15 chaufferies bois dont 2 extensions de réseaux de chaleur
  - → 10 géothermies
  - → 1 installation solaire thermique
- Poursuite d'une forte dynamique autour du solaire photovoltaïque
  - → 15 études de structure financées permettant de valider la solarisation du patrimoine des adhérents
  - → 1 renforcement de charpente permettant de financer les travaux nécessaires à la mise en œuvre de panneaux
  - → 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
  - → 22 notes d'opportunité pour l'étude de projet d'autoconsommation restituées
  - → 2 opérations pilotes en autoconsommation collective portée par la Personne Morale Organisatrice du SYDEV à Aizenay et à Talmont-Saint-Hilaire en autoconsommation collective patrimoniale

# Vendée Énergie : producteur responsable d'énergies renouvelables pour les territoires

Vendée Énergie est une société d'économie mixte (SEM) de production et de distribution d'énergies renouvelables créée par l'ensemble des collectivités vendéennes à travers le syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (le SYDEV) et le Conseil départemental de la Vendée.

Vendée Énergie intervient en tant qu'aménageur du territoire pour **développer**, **construire et exploiter des unités de production éolienne**, **photovoltaïque**, **ou des unités de méthanisation** dans l'objectif de produire une énergie verte et locale pour le compte des collectivités et des acteurs économiques du territoire.

Forte de son retour d'expérience, Vendée Énergie travaille aujourd'hui sur l'ensemble de la chaîne de valeur **en diversifiant son activité dans la production et la distribution d'hydrogène vert et de BioGNV** (Biogaz naturel pour véhicules) à des fins de mobilité décarbonée. Vendée Énergie valorise ainsi en circuit court, l'électricité et le gaz verts produits localement directement auprès des entreprises de transport, des collectivités et des particuliers.

Vendée Énergie et Territoires

des sociétés locales

de production d'énergies

avec les EPCI

Afin de permettre aux communautés de communes et d'agglomération vendéennes, de concrétiser leurs objectifs en matière de plan climat air énergie territorial (PCAET), Vendée Énergie, à travers sa filiale Vendée Énergie et territoires, leur propose de créer des sociétés intercommunales de production d'énergie renouvelables.

Ainsi, **2 nouvelles sociétés ont été créées en 2024** portant à 19 le nombre de sociétés locales immatriculées sur 19 intercommunalités.

Ces sociétés viennent s'ajouter à Vendée Énergies Nouvelles, société créée entre Vendée Énergie et le Département de la Vendée et Vendée Tri Énergie, créée entre Vendée Énergie et Trivalis.

En 2024, **108 projets de centrales solaires sur** bâti ou ombrières étaient en cours d'études, à différents stades d'avancement, par Vendée Énergie pour le compte de ces sociétés locales, pour une puissance globale de 27 MWc.

L'année 2024, c'est également l'ouverture d'une 8<sup>e</sup> station BioGNV aux Herbiers délivrant du biométhane produit par les agriculteurs vendéens.



Inauguration de la station bioGNV des Herbiers le 22 novembre 2024.

#### LES SOCIÉTÉS DE PROJET CRÉÉES EN 2024

Dénomination sociale	Forme juridique	Capital social	Niveau détention par l'EPCI	Date immatriculation
Océan-Marais- de-Monts Énergie	SAS	5000€	40%	13/05/2024
Énergie en Pays de Pouzauges	SAS	5000€	70 %	13/05/2024





### Chiffres clés 2024

Fin 2024, Vendée Énergie exploite **111 MW d'actifs** de production en pleine propriété.

- **Éolien :** 46 éoliennes (7 parcs), 62 MW de puissance
- Photovoltaïque: 134 centrales sur bâtiments, ombrières et au sol, 49 MWc de puissance installée
- Production d'électricité renouvelable : 160 GWh/an (baisse liée à un ensoleillement et un vent moins favorables en 2024)
- Production de gaz renouvelable : 32 GWh/an
- Distribution de BioGNV: 41 GWh/an



Retrouvez l'activité de Vendée Énergie sur **www.vendee-energie.fr** 

■ 32

#### MOBILITÉ



### Mobilité durable



Le transport est le premier secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Les collectivités doivent nécessairement mettre en place des actions œuvrant pour une mobilité durable.

Le SYDEV a défini une politique d'accompagnement des territoires. Les actions engagées vont permettre de développer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et des infrastructures d'avitaillement de biométhane (BioGNV) et d'hydrogène vert.

Le syndicat propose également la réalisation d'études pour l'optimisation des flottes automobiles des collectivités territoriales et l'intégration de véhicules au gaz naturel, électriques et à l'hydrogène. Enfin, des conseils sont apportés aux collectivités dans la définition d'une politique d'aménagement pour le développement de la mobilité durable sur leur territoire.



#### Hugo François

vice-président en charge de la mobilité durable

En accompagnant nos adhérents dans leurs politiques de mobilité et le développement d'infrastructures, le SYDEV poursuit ses efforts en matière de massification des mobilités alternatives et décarbonées. L'année 2024 a permis d'accompagner la poursuite du déploiement des bornes de recharge dans les territoires en mettant les EPCI au cœur d'un dispositif d'Appel à Manifestation d'Intérêt afin de susciter les initiatives privées.



#### Lancement du réseau

#### des chargés de mobilité

#### en Vendée

Afin de renforcer la coopération autour des enjeux de mobilité durable, le SYDEV a lancé en 2024 un réseau départemental réunissant les chargés de mobilité des collectivités vendéennes.

Conçu en partenariat avec le Département de la Vendée et la Région des Pays de la Loire, ce réseau a pour vocation de favoriser une approche concertée du développement de la mobilité durable sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones périurbaines et rurales où les besoins sont spécifiques.

Ce lieu collectif constitue également un levier de montée en compétences et de mutualisation des pratiques.

#### L'accompagnement des adhérents

### au déploiement des bornes

#### de recharge

Le SYDEV soutient les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre d'Appel à Manifestation d'Intérêt afin de susciter les initiatives privées. L'objectif de ce dispositif est de veiller au déploiement homogène des IRVE par des opérateurs privés, à l'échelle intercommunale.

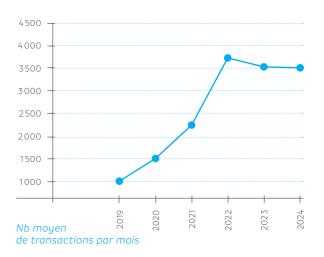
#### Le réseau des bornes de recharge

#### des véhicules électriques

À la fin de l'année 2024, le parc d'infrastructures de recharge est composé de 87 bornes de recharge normale, 11 bornes de recharge rapide et 4 bornes de recharge ultra-rapide.

Le nombre de transactions effectuées s'élève à 42 620 transactions.

Le nombre moyen de transactions par mois stagne à 3550 charges en 2024 (3500 en 2023, 3700 en 2022, 2250 en 2021, 1500 en 2020 et 1000 en 2019); cela peut notamment s'expliquer par le partage de l'offre publique de recharge avec les offres privées, dont la présence s'accroît sur notre territoire.



● 34

#### 2024, année record pour l'hydrogène

Avec deux stations multi-énergies (La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne) et la station de Givrand, le SYDEV distribue de l'hydrogène vert, du BioGNV et de l'électricité verte, produits localement en circuit court.

Dopé par l'arrivée de nouveaux véhicules : bus, bennes à ordure, poids lourds, les consommations d'hydrogène sont en pleine expansion. Les acteurs locaux de la filière attendent également beaucoup du projet de Massification de l'Écosystème Territorial Hydrogène Vendéen (METHyV) porté par le SYDEV qui devrait permettre le financement de 14 véhicules lourds complémentaires à termes.





Le SYDEV embarque les énergies renouvelables

sur l'IMOCA d'Arnaud Boissières à l'occasion

du Vendée Globe

En 2024, le SYDEV a lancé, en partenariat avec le navigateur Arnaud Boissières, une expérimentation inédite lors du Vendée Globe.

Pour la première fois dans l'histoire de la course, un IMOCA, La Mie Câline d'Arnaud Boissières, a pu compléter son alimentation électrique à bord par un mix d'énergies renouvelables, dont de l'hydrogène vert produit localement à Bouin. En limitant au maximum l'usage du moteur thermique, en réduisant les nuisances sonores et en supprimant les rejets, l'objectif était clair : permettre au bateau de naviguer sans laisser de traces sur l'océan et sa biodiversité. Des statistiques en fin de course ont été exploitées pour améliorer les performances énergétiques et contribuer à accélérer le développement de la mobilité maritime durable.



### Chiffres clés 2024

- ▶ **102 bornes de recharge** pour véhicules électriques
- 2 stations multi-énergies
   (électricité, BioGNV, hydrogène vert)
   à La Roche-sur-Yon et aux Sables d'Olonne
- ▶ 1 station mobile hydrogène vert à Givrand

Les activités de support au fonctionnement du SYDEV

lacksquare 36

# **Finances**

Par ses concours financiers, son endettement maîtrisé et la qualité de sa gestion, le SYDEV investit vigoureusement dans la modernisation des réseaux d'énergie et mène en parallèle des actions et des projets ambitieux et innovants en faveur de la transition énergétique et numérique.

### Faits marquants de l'exercice 2024

- → **Niveau d'inflation en forte diminution** (IPCH\* 2024 de 2,4%) après deux années marquées par une inflation historiquement haute.
- → Forte réduction du programme de travaux d'électricité compte tenu de la fin du programme pluriannuel d'effacements de réseaux liés au très haut débit et la réduction du volume des extensions de réseaux.
- → Hausse des engagements liés à l'éclairage public avec notamment une augmentation des travaux neufs. Les travaux de maintenance intègrent cette année la seconde tranche de relamping LED dont la plus-value est intégralement prise en charge par le SYDEV. Les attributions de Fonds vert dont a bénéficié le SYDEV pour les travaux de rénovation du parc ont permis de réduire à due concurrence la participation appelée par le SYDEV auprès de ses adhérents.

\*(IPCH) : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

- → Poursuite des actions et programmes en faveur de la transition énergétique avec notamment un engagement total de 63 % du programme de 15 millions d'euros voté sur le mandat pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics ainsi que la refonte des règles d'accompagnement de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre de la réforme nationale des pactes territoriaux.
- → 120 agents au 31 décembre soit 111,3 équivalents temps plein travaillé sur l'année 2024 (+3,7 comparé à 2023) et une masse salariale brute de 6,3 millions d'euros, en augmentation de +7,5% par rapport à 2023 compte tenu principalement de la croissance des effectifs, de l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite et à l'évolution de la politique sociale.
- → Réalisation d'un remboursement anticipé temporaire d'emprunt.



#### Manuel Guibert

vice-président en charge de l'administration et des finances

Les comptes du SYDEV témoignent d'une gestion rigoureuse, ambitieuse et durable de l'ensemble de ses politiques publiques. Sur l'exercice 2024, l'achèvement du programme pluriannuel d'effacement de réseaux, coordonné au déploiement de la fibre optique, est en partie compensé par le renforcement des actions menées en faveur de l'éclairage public et de la transition énergétique. Parallèlement, le SYDEV mène une gestion active et responsable de sa dette dans le but de garantir la soutenabilité financière de son programme d'action au bénéfice de ses adhérents.

#### Poursuite de l'expérimentation

#### du compte financier unique

#### sur l'exercice 2024

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités ou des groupements volontaires d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Pendant cette période d'expérimentation, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le SYDEV s'est porté candidat à la deuxième vague d'expérimentation du CFU pour les exercices 2021 et 2022 et applique la nomenclature M57, prérequis exigé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En raison de la pandémie COVID-19, l'entrée en vigueur du compte financier unique a été nationalement reportée d'un an et a donc pris effet, pour le SYDEV, en 2022.

La présentation des comptes s'effectue donc sous une forme nouvelle depuis 2022 afin de :

- → favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière;
- → améliorer la qualité des comptes :
- → simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

#### L'encours de dette au 31 décembre 2024

Montant de l'encours	16 927 783,24 euros réduit à 12 187 783,24 euros (compte tenu du capital remboursé par anticipation de manière temporaire courant 2024 à hauteur de 4740 000 euros à la clôture de l'exercice)		
Composition	Emprunts à taux fixe : 100%	Emprunts à taux variable : 0 %	
Taux moyen pondéré	1,19 %		
Durée de vie résiduelle pondérée	20 ans et 2 mois		
Nombre d'emprunts en cours	6		

#### ndicateurs 2024



Lignes de mandats de paiement **27727** 

Lignes de titres de recettes **7 327** 

Délai moyen de mandatement 10,5 iours

Délai global moyen de paiement



#### Vue d'ensemble de l'exécution budgétaire 2024 (en millions d'euros)

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles 2024*	92,41	85,34
Programmes et actions antérieurs reportés	39,98	36,11
Excédent capitalisé (Compte 1068)		21,27
SOUS-TOTAL opérations réelles hors résultats	132,39	142,72
Résultats antérieurs reportés	7,58	1,22
Résultat cumulé de l'exercice	3,96	
SOUS-TOTAL opérations réelles	143,93	143,93
Opérations d'ordre budgétaire	29,85	29,85
TOTAL GÉNÉRAL	173,78	173,78

<sup>\*</sup>Nouveaux engagements (réalisations de l'exercice et restes à réaliser)

● 38

# LES DÉPENSES RÉELLES 2024

#### **INVESTISSEMENT**

### **107,2** M€

taux d'exécution de 95,9 %

par rapport aux prévisions budgétaires dont :

0 42

Dépenses d'équipement & d'opérations

pour compte de tiers

83,1 M€



Subventions d'investissement

10,3 M€

% % √ √

Projet numérique vendéen

4,7 M€



Avances accordées (1)

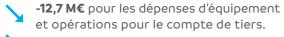
3,3 M€

Rer en

Remboursement en capital des emprunts (2)

5,5 M€







-4,7 M€ pour le projet numérique



+3.3 M€ d'avances accordées (1)



-0,4 M€ de remboursement définitif en capital des emprunts

- Électricité : 30,3 M€ Éclairage : 25,3 M€
- Transition énergétique : 5,1 M€
- Achat d'énergie : 6 M€
- Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME (CCR) : 1,5 M€
- Mobilité durable : 1,2 M€
- Satellites<sup>(3)</sup>:8 M€
- Coûts de structure : 7,5 M€
- Remboursement d'emprunt : 5,6 M€
- Autres dépenses : 1,9 M€

#### **FONCTIONNEMENT**

### **25,2** M€

**taux d'exécution de 95,7** % par rapport aux prévisions budgétaires dont :

Activités (éclairage public principalement) (66%)

16,5 M€

200

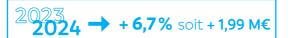
Charges de personnel

6,3 M€

€

Charges financières 0,2

0,2 M€



- **+1 M€** pour les activités (+ 6,4%)
- +0,5 M€ pour les charges de personnel (+7,9%)
- +0,3 M€ de dotations aux provisions liées aux comptes épargne temps

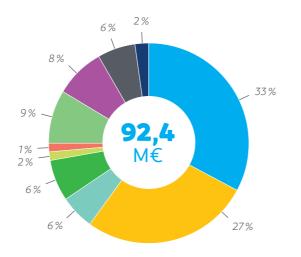
(1) Avances en compte courant d'associés et avances remboursables accordées aux adhérents (projet Géobat)

(2) Dont 0,8 M€ de remboursements en capital d'emprunts classiques et 4,74 M€ de remboursement anticipé temporaire d'emprunt

(3) Dont la dernière phase du projet numérique pour 4,70 M€ et 3,24 M€ d'encours d'avance en compte courant consentie à Vendée Énergie

# Focus sur les inscriptions nouvelles 2024

Réalisations réelles de l'exercice et restes à réaliser liés à des nouveaux engagements 2024, donc hors résultats et reports antérieurs (de 51,6 M€)



# LES RECETTES RÉELLES 2024

#### **INVESTISSEMENT**

### **98,6** M€

taux d'exécution de 98,7 %

par rapport aux prévisions budgétaires dont :

Subventions & participations aux travaux	69,4 M€
Mise en réserve	21 7 M <i>E</i>

(compte 1068)

Projet numérique

**FCTVA** 

21,3 M€

4.7 M€

2.9 M€

vendéen





-4,7 M€ liés au projet numérique

+3,4 M€ d'excédents de fonctionnement capitalisés

#### **FONCTIONNEMENT**

### **44,1** M€

**taux d'exécution de 99** % par rapport aux prévisions budgétaires dont :

€

Accise sur l'électricité (1) encaissée

20 M€

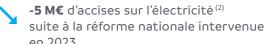
Participations activités (éclairage public principalement)

11,3 M€

4/2

Redevances de concessions électricité et gaz 6,7 M€

2023 2024 → - 5,6% soit - 2,6 M€



**> +1 M€** de produits liés aux activités

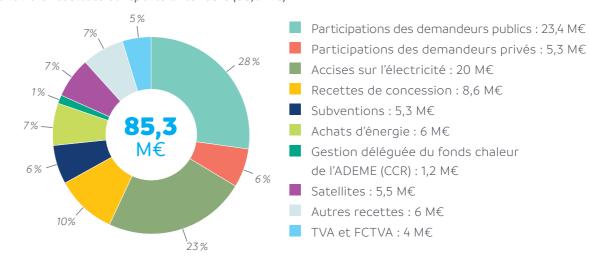
+0,8 M€ de produits divers

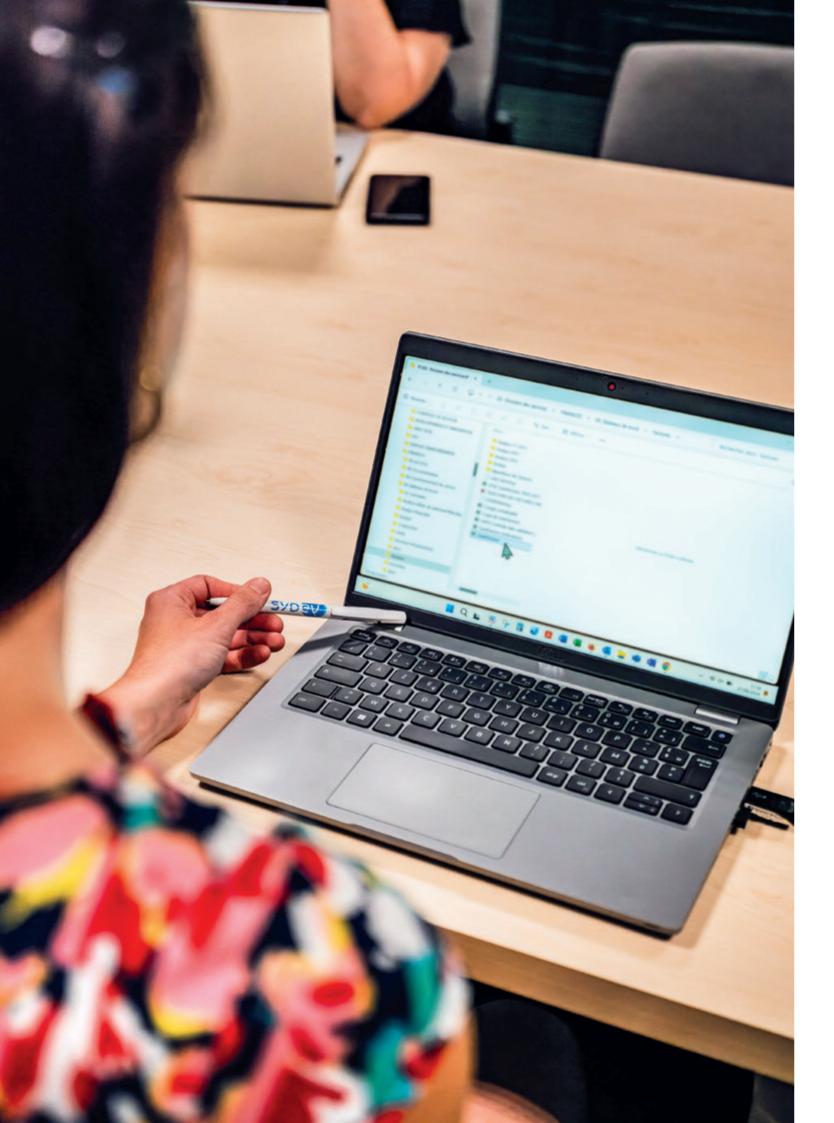
+0,6 M€ de redevances de concessions

(1) Accise sur l'électricité, ex-Part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C) (2) En 2023, l'entrée en vigueur de la réforme nationale des accises sur l'électricité a entraîné la perception de l'équivalent de 5 trimestres de taxe au lieu de 4 habituellement sur l'exercice représentant une recette exceptionnelle d'environ 5 M€

### Focus sur les inscriptions nouvelles 2024

Réalisations réelles de l'exercice et restes à réaliser liés à des nouveaux engagements 2024, donc hors résultats et reports antérieurs (58,6 M€)





# Systèmes d'informations

Les systèmes d'informations (SI) soutiennent l'ensemble des activités du SYDEV à travers 3 principales activités : le système d'information géographique (SIG), le développement informatique et les infrastructures réseaux, systèmes et sécurité.

Une année 2024 axée sur la sécurité de notre infrastructure SI et de nos développements

#### Système d'information

#### géographique (SIG

2024, l'équipe SIG, en lien avec Géo Vendée, a acquis et intégré à ses outils : le PCRS vecteur et le PCRS Image (Plan Corps de Rue Simplifié). Ces données nous permettront de développer des usages tel que le cadastre solaire ou le jumeau numérique.

#### Développement informatique

En 2024, grâce à la méthode Agile, le SYDEV a pu accélérer le développement d'outils de gestion aux services des métiers du SYDEV.

Afin de sécuriser et d'accélérer nos développements, le syndicat a fait le choix d'externaliser une partie des travaux et a retenu, via un marché, un prestataire spécialisé en développement WINDEV.

#### Infrastructures réseaux

#### et systèmes, sécurité informatique

Le SYDEV a finalisé la première vague de formation de tous les agents du syndicat et d'acculturation autour de la cybersécurité et du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Ces formations ont été suivies par des tests de phishing et formation en ligne autour de la cybersécurité afin de garder les agents du SYDEV vigilants sur le sujet.

Un audit de sécurité informatique a été réalisé en fin d'année afin d'évaluer le niveau de sécurité informatique et déterminer les actions urgentes à mettre en place.



### Chiffres clés 2024

#### SIG

7 040 km de câble d'éclairage public dont :

960 km en aérien

6080 km en souterrain:

- dont 97% en classe de précision A (5857 km)
- dont 3% en classe de précision Indéterminée - B (223 km)
- 836 km de câble d'éclairage public livrés (récolements géoréférencés) dont 83 % sur le marché de géolocalisation des ouvrages déjà enfouis, et 17 % sur le marché des travaux neufs
- 2432 km de réseaux ICE dont 821 km sont la propriété du SYDEV et 70 % en classe de précision A

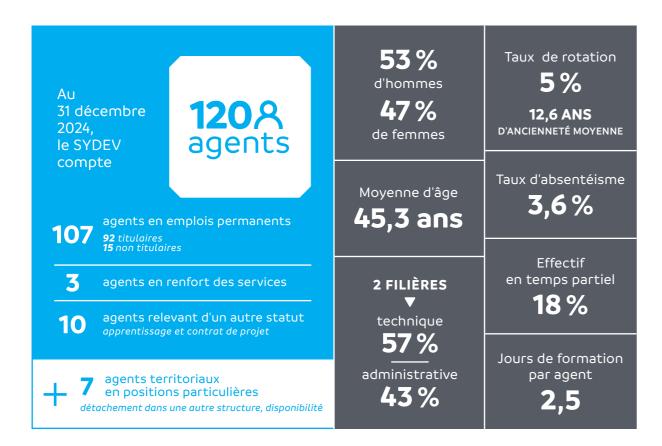
### **INFRASTRUCTURES/SYSTÈMES**

- 479 dépannages et interventions du support infrastructures réseaux/développement
- **2975 Go de données stockées** sur site
- 458 Go de données stockées dans le cloud

Classe A : lorsque l'incertitude maximale de localisation du réseau est  $\leq$  à 40 cm (si rigide) et  $\leq$  à 50 cm (si flexible)

Classe B : lorsqu'elle est supérieure à celle relative à la classe A et  $\leq$  à 1,5 m

# Ressources humaines et cadre de travail





#### Manuel Guibert

vice-président en charge de l'administration et des finances

Le SYDEV poursuit ses actions visant à maintenir un bon niveau d'efficience de ses services pour offrir la meilleure qualité de service à ses adhérents tout en veillant à garantir à ses agents une bonne qualité de vie au travail.

La montée en compétences du personnel pour favoriser l'accompagnement, le conseil et l'expertise auprès des adhérents ainsi que le développement de l'attractivité du SYDEV sont restés les principaux enjeux de l'année 2024.

# Politique en matière de ressources humaines

Le SYDEV a poursuivi sa politique visant à une bonne efficience des services pour offrir la meilleure qualité de service à ses adhérents et à l'adaptation de ses moyens humains face aux enjeux de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le cadre d'une optimisation continue de la qualité de vie au travail.

Les actions de montée en compétences du personnel (GPEC, Plan de formation...), le dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux agents (dispositif de tutorats...) et le processus de recrutement (développement de la marque employeur, recours à des sites professionnels de publication d'offres d'emplois, aux réseaux sociaux, développement des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et recours à l'apprentissage) ont été poursuivis et optimisés.

Face aux enjeux de la santé au travail, la politique sociale du SYDEV a été renforcée par son adhésion à la convention de participation entre le centre de gestion de la Vendée et Territoria Mutuelle, pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents du SYDEV. Dans ce cadre, les cotisations salariales relatives aux garanties « incapacités - invalidité » et « maintien de régime indemnitaire pendant les congés de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie » sont prises en charge entièrement par la collectivité.

Le lancement de la mise à jour du protocole « d'Aménagement et d'Organisation du Temps de Travail » et d'un bilan sur le dispositif du télétravail s'est amorcé au cours de l'année 2024.

Le dispositif du Compte Épargne Temps a été mis à jour pour tenir compte notamment des évolutions réglementaires. De nouveaux outils de gestion du temps de travail et des absences ainsi que des missions professionnelles ont été mis en place ou initiés afin de faciliter les usages et rationaliser les tâches quotidiennes.



## Dialogue social

À la suite des élections professionnelles du mois de décembre 2022, le nouveau Comité Social Territorial (CST) s'est réuni 4 fois courant 2024.

À cela, s'ajoutent des réunions informelles entre la Direction et les représentants du personnel au Comité Social Territorial afin d'échanger et mener des réflexions sur des sujets d'importance portés ensuite auprès de l'instance.

# Prévention en hygiène et sécurité

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour annuellement dans le cadre d'une démarche participative inter-services et en lien avec les représentants du personnel. Les actions de prévention visant à garantir la sécurité des agents du SYDEV au quotidien dans l'exercice de leurs missions professionnelles et au sein des locaux du SYDEV sont poursuivies.

Une mission d'inspection a été réalisée, à partir du 2º trimestre, par les services du centre de gestion de la Vendée, afin d'exercer une mission de contrôle global des actions mises en place en matière d'hygiène et de sécurité mais aussi pour accompagner le SYDEV sur des thématiques particulières telles que les risques liés à l'hydrogène, les travaux en hauteur et les risques liés aux missions de l'agent technique en place.

lack 44

# Missions juridiques et marchés publics

### Commande publique

En 2024, 59 marchés ont été notifiés, dont cinq marchés passés dans le cadre d'un groupement de commandes dont le SYDEV est coordonnateur de groupement et un marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes dont le SYDEV est simple membre.

appels d'offres ouverts

marchés publics notifiés en 2024

Coût de la publicité 8 672,92 € HT

pour l'exercice 2024

procédures 15 adaptées 4 appels d'offres ouverts

40 marchés publics

passés sans publicité ni mise en concurrence préalable

53 plis

réceptionnés via la plateforme de dématérialisation « marchés sécurisés »



#### Manuel Guibert

vice-président en charge de l'administration et des finances

En 2024, le service juridique a joué un rôle actif dans la construction de deux projets transversaux. Il a tout d'abord accompagné le programme Géobat en définissant le cadre juridique permettant au SYDEV d'appuyer les collectivités adhérentes dans la réalisation d'études et de travaux destinés à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. Les conditions et modalités de chaque opération ont été précisées au travers de la rédaction des premières conventions. Le service juridique a également accompagné la création d'une régie de chaleur pour la gestion du service public de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid. À ce titre, il a élaboré les statuts nécessaires au déploiement du premier réseau de chaleur urbain à Talmont-Saint-Hilaire.



# Affaires juridiques

- → 1 contentieux en cours
- → 11 sinistres déclarés aux assurances par le service juridique
- → 23 notes juridiques rédigées par le service juridique à destination des services
- → 6 études juridiques confiées aux cabinets d'avocats SEBAN et HAIZE FRESKO pour un montant de 39 318 euros TTC



### Affaires foncières

→ 434 conventions foncières, à authentifier, portant sur l'établissement de servitudes ou la mise à disposition de terrains en vue de l'implantation de lignes électriques, de postes de transformation, d'équipements d'éclairage public, de bornes de recharge électrique et d'infrastructures de communications électroniques, ont été signées en 2024.



### Documentation

La veille documentaire a représenté un coût de 16648 euros TTC pour 24 abonnements concernés, en 2024. Ainsi, il a été proposé aux agents la lecture de revues papier et autres supports numériques dont les contenus généralistes ou techniques sont adaptés aux missions de chacun.

En parallèle, afin d'être en règle avec le cadre législatif et de bénéficier d'informations pertinentes au regard de ses activités, la collectivité outils à visée réglementaire et un accès en continu à l'actualité économique et institutionnelle de proximité (panorama de presse).



## Adhésions organismes et associations

Le SYDEV a adhéré en 2024 à 24 organismes ou associations, pour un montant total de 104421 euros.

La majorité sont des acteurs reconnus du secteur énergétique : ces étroites collaborations ont ainsi permis d'échanger et de multiplier

# Démarche qualité

En 2024, le SYDEV a fait le choix de ne pas renouveler la certification à la norme ISO 9001 considérant notamment que ce label était trop restrictif et ne mettait pas suffisamment en valeur les activités du syndicat.

Pour autant, le SYDEV reste engagé concernant la satisfaction des adhérents et la qualité des services proposés et poursuit l'évaluation de ses activités de manière régulière via les enquêtes de satisfaction, les audits internes et le suivi des réclamations. Parallèlement, un travail de refonte globale du système de management a été engagé afin de redéfinir et étendre le périmètre des actions et programmes surveillés ainsi que les modalités de contrôle en précisant les enjeux, objectifs et indicateurs.

## La satisfaction des bénéficiaires 2024

La satisfaction des bénéficiaires reste une exigence principale du SYDEV. L'évaluation systématique des travaux neufs réalisés est un moyen essentiel pour mesurer le niveau de satisfaction. Le respect des coûts et des délais, la qualité de la relation et de l'information sont ainsi systématiquement questionnés une fois les chantiers terminés.

95,20 % des adhérents

des adnerents sont satisfaits ou très satisfaits des travaux suivis par le syndicat.

### Les audits internes

Le SYDEV procède chaque année à des audits internes dans le but d'évaluer sa performance de manière continue.

Il s'agit de questionner les différentes activités du syndicat et de s'assurer que leur planification et leur mise en œuvre répondent aux exigences de satisfaction des bénéficiaires et d'amélioration continue.

En 2024, les auditeurs internes ont réalisé des audits croisés interservices afin d'évaluer la qualité des échanges, des relations et de la bonne circulation de l'information entre les services intervenant sur les mêmes processus.

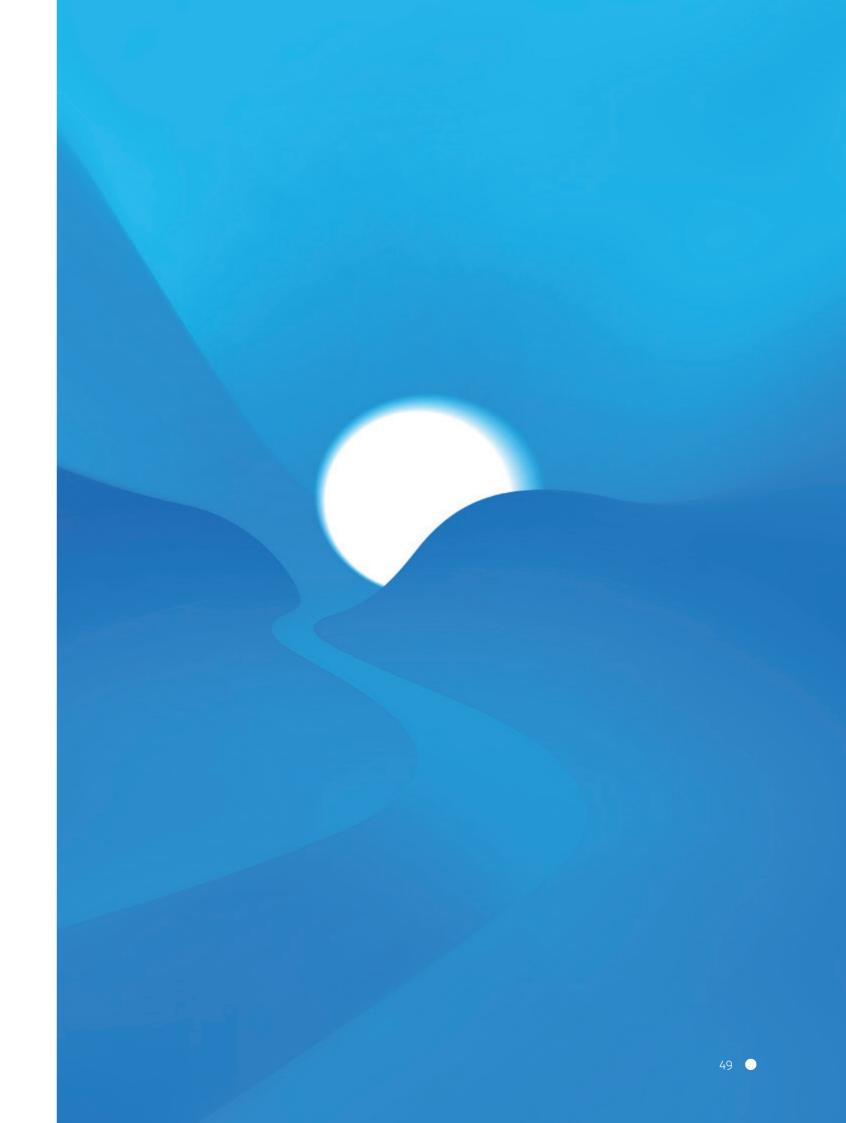
25 agents ont ainsi été audités et ont exprimé des retours positifs dans la relation de travail avec les autres services. En revanche, un besoin de clarification de l'utilisation des outils de communication, de stockage des documents, etc. a été largement formulé.



#### Patrick Villalon

1<sup>er</sup> vice-président en charge des relations et de la communication externes

Après six ans de certification ISO 9001 qui ont permis au SYDEV de structurer la démarche au service des adhérents et de leur satisfaction, le SYDEV a fait le choix de ne pas renouveler le label. Un travail de fond est désormais engagé pour fixer les enjeux et objectifs du syndicat pour les années à venir dans le but de redéfinir le socle du management de la qualité au SYDEV. Bien évidemment, les outils et méthodes mis en place concernant la mesure de la satisfaction, la gestion des réclamations ou les audits internes, sont maintenus afin de s'assurer que les services rendus sont conformes aux attentes des bénéficiaires.



# Communication

L'énergie est un univers complexe et en perpétuelle évolution. La communication est un levier essentiel pour accompagner les acteurs du territoire dans l'appropriation des solutions énergétiques. Le syndicat a ainsi créé des supports de communication et organisé ou participé à des temps forts avec les adhérents et les acteurs nationaux. Il a également innové pour toujours mieux sensibiliser à la transition énergétique avec le lancement du média grand public Vendée Transitions, l'expérimentation sur le mix énergétique avec Arnaud Boissières sur le Vendée Globe et l'enrichissement des formats de communication sur les réseaux sociaux et le web.

#### Rassembler pour accélérer la transition énergétique

2 ans après la première édition, le SYDEV a organisé la seconde édition des Rencontres Vendéennes de l'énergie en juin 2024. L'événement a rassemblé 340 adhérents, agents et partenaires du SYDEV pour échanger ensemble sur les enjeux locaux de transition énergétique et partager des solutions concrètes pour un avenir énergétique durable.

Le SYDEV a également participé en 2024 au congrès de la FNCCR\* consacré au **défi de la territorialisation de la transition écologique**, avec l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire.

Le SYDEV a également partagé son expertise dans une vingtaine d'événements avec par exemple le salon Bio360, le salon de l'agriculture, Drive to zero, le Vendée Globe ou encore les rendez-vous Apec Pays de la Loire.



(\*) FNCCR = Fédération nationale des collectivités concédantes et régies dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, eau, déchets, numérique



#### Patrick Villalon

1<sup>er</sup> vice-président en charge des relations et de la communication externes

La réussite de la transition énergétique des territoires ne pourra se faire sans l'adhésion des différents publics du territoire qu'il s'agisse des collectivités, des institutions, des entreprises et des citoyens. Et, pour adhérer il faut comprendre les enjeux. La sensibilisation est donc un axe de communication prioritaire. Le lancement du média grand public Vendée Transitions et l'expérimentation menée avec Arnaud Boissières en sont une parfaite illustration.

#### Un bateau ambassadeur

#### pour expérimenter

#### le mix énergétique renouvelable

L'annonce d'un Vendée Globe sans énergie fossile à horizon 2028 marque un tournant historique. Le SYDEV a saisi cette opportunité car réussir la transition énergétique, c'est aussi accompagner une mobilité maritime durable. En partenariat avec le navigateur Arnaud Boissières, le SYDEV a mené une expérimentation inédite sur le Vendée Globe. Pour la première fois dans l'histoire de la course, un IMOCA a fait le tour du monde équipé d'un mix d'énergies renouvelables incluant de l'hydrogène vert. Cette source d'énergie a joué le rôle de réserve de secours. Panneaux solaires, hydro-générateurs et hydrogène vert se sont complétés pour fabriquer de l'électricité zéro émission à bord. Des statistiques en fin de course sont en cours d'exploitation pour contribuer à accélérer le développement d'une filière nationale.



### Lancement de Vendée Transitions, média grand public de sensibilisation

#### à la transition écologique

Le SYDEV, Trivalis, Vendée Eau et le Département de la Vendée, engagés respectivement dans les domaines de l'énergie, les déchets, l'eau et la biodiversité, lancent **Vendée Transitions**.

Ce média propose, sur son site internet et ses comptes réseaux sociaux, des solutions concrètes et locales aux Vendéennes et aux Vendéens en matière de transition écologique. Il valorise les initiatives positives en faveur de l'environnement sur le territoire et donne des informations fiables et utiles en réponse aux questions des Vendéens.



#### Accompagner les politiques

#### et programmes du SYDE\

Les 30 supports et publications, réalisés en 2024, ont été pensés pour une information claire et adaptée aux besoins des adhérents. Quelques exemples : une animation vidéo pour présenter la politique du SYDEV pour un éclairage public efficace et sobre en énergie; des infographies pour saisir rapidement le bilan des actions réalisées ou les enjeux du sujet.

Le premier numéro de la newsletter Info Énergie a été lancé pour informer les adhérents du groupement d'achat d'énergie.

La présence du SYDEV s'amplifie sur les réseaux sociaux avec un enrichissement des formats d'information diffusés. Cette stratégie a permis d'augmenter le nombre d'abonnés de 21% en 2024.



### Chiffres clés 2024

- **30 supports** et **publications**
- ▶ 18 564 abonnés sur les réseaux sociaux dont 13 292 pour Vendée Transitions
- > 578 retombées presse
- 30 658 visites sur le site sydev-vendee.fr
- 26 234 visites sur le site vendeetransitions.fr



Directeur de la publication : Laurent Favreau, Président

Co-directeur de la publication : Patrick Villalon, 1er vice-président

Rédaction / coordination : Services du SYDEV - Service communication

Maquette graphique : gleech (2025)

Crédits photographiques : ©Christophe Favreau\_La Mie Câline - ©SYDEV-P.Ollier ©SYDEV-P.Baudry - ©SYDEV - ©SYDEV-P.Ollier-Blandine le Pallec ©Vendée Numérique - ©Vendée Énergie



## Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée

3 rue du Maréchal Juin - CS 80040 85 036 La Roche-sur-Yon Cedex 02 51 45 88 00 accueil@sydev-vendee.fr







